

**MANIFESTATION A PARIS
SAMEDI 15 JUIN 1996 A 15 HEURES
DEPART PLACE DE LA BASTILLE**

**POUR L'ABANDON IMMEDIAT DE L'AVANT PROJET DEBRE ET
L'ABROGATION DES LOIS PASQUA**

(Rendez-vous pour le collectif des Sans-Papiers des-Hauts de seine à 14h 30 au café Le cheval blanc")

PARFOIS LES SANS-PAPIERS SONT UTILES...

Ici même de nombreux étrangers sans-papiers ont travaillé et participé à la réussite de l'édification de la Grande Arche de la Défense, fleuron de l'architecture française. Les sans-papiers, aujourd'hui, réclament droits et reconnaissances.

Le Collectif des sans-papiers des Hauts-de-Seine dénonce les pratiques d'Etat qui tout en condamnant le travail au noir, protège les employeurs qui en profitent.

Les personnes concernées resteront en France où elles ont attaches sociales et vie familiale. Le Collectif demande à la Préfecture la régularisation de l'ensemble des sans papiers, demandeurs légitimes dans les situations suivantes:

- les parents d'enfants français,
- les conjoints ou concubins notoires de français,
- les conjoints et enfants d'un étranger en situation régulière en France,
- les parents d'enfants nés en France,
- les déboutés du droit d'asile entré en France avant le 1er janvier 1993,
- les personnes ayant un proche parent résidant en France (ascendant, frère et soeur),
- les personnes dont le retour interromprait le traitement médical d'une maladie physique ou mentale grave,
- les personnes dont le retour les exposerait à des risques sérieux,
- les étudiants en cours d'études universitaires reconnues,
- les personnes insérées justifiant d'attaches familiales ou sociales

Il demande, par ailleurs, que les délivrances des titres de séjour soient accélérées et que des moyens soient donnés aux préfectures afin d'assurer une gestion rapide et humaine des dossiers.

**Adresse du collectif des Sans-Papiers des Hauts de Seine: 32, Boulevard des Oiseaux ,
92 700 COLOMBES (Permanence le mardi de 18h à 20h et le samedi de 14h à 18h)**

Comité de soutien: ASTI de Colombes, Actions Citoyennes, Agir contre le chômage, CCFD de Gennevilliers, L.D.H de Colombes, LDH d'Asnières, CFDT-Snecma Gennevilliers, Solidarité algérienne en Europe, Convention pour un alternative progressiste, FSU 92, Oxygène-Colombes, ARIS, Mouvement national des chômeurs et des précaires, Ras-le-front-Gennevilliers, T.C.Mde Colombes, CIMADE, ASHAV, SNES-Lyce Maupassant-Colombes, PCF,PS, les Verts de Colombes, FASTI, ATMF, Droits devant!, Eclat, Collectif des Fosses Jean, Reso-Gennevilliers, L.C.R, MRAP 92, GISTI, Mr le Député Maire de Gennevilliers ainsi que les élus communistes, Mr le Maire de Colombes, les élus des groupes communistes, socialistes, Radical, Actions Citoyennes et indépendant et Oxygene du Conseil Municipal de Colombes, Mouvement des citoyens, UL-CGT Gennevilliers, . UL-CGT-Colombes, Syndicat CGT OPII.M Gennevilliers, Alain ANDJI, Champion de France du saut à la perche.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.63 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. : MA

"SANS-PAPIERS" : UNE PREMIERE ETAPE LE 15 JUIN

A Lille, Lyon, Morlaix, Nantes, Paris, Saint-Denis et Toulouse, les parents étrangers d'enfants français ou les déboutés du droit d'asile ont décidé de sortir de la clandestinité pour revendiquer des droits fondamentaux : droit d'asile, droit de vivre en famille, droit aux soins et à l'éducation, droit à la liberté, à la dignité et à une justice équitable.

Le samedi 15 juin, à l'appel d'un Collectif composé de 80 organisations (Antiracistes, Syndicales, Politiques ou de Défense des Immigrés), est prévue une journée nationale d'actions et de manifestations, notamment à Amiens, Lille, Lyon, Nice, Perpignan, Saint-Nazaire, Strasbourg, Toulouse, Valenciennes... A Paris, une manifestation partira de Bastille à 15 heures pour rejoindre la place de la Nation.

Cette journée exprimera une solidarité active avec les hommes et les femmes victimes des lois qui les ont jetés dans une clandestinité administrative. L'ensemble des organisations affirmera haut et fort que la lutte pour le respect des Droits et Libertés Fondamentales est une et indivisible.

Agir aujourd'hui pour le respect de ces libertés fondamentales, c'est préserver un Etat de Droit. Faiblir dans ce domaine serait accepter que d'autres droits soient remis en cause.

Ainsi, le Collectif appelle solennellement le gouvernement à abandonner purement et simplement les projets de Loi Debré et Toubon et à abroger les lois Pasqua-Méhaignerie, arsenal répressif et véritable machine à fabriquer des "clandestins".

Paris, le 13 juin 1996

1 2010

**COLLECTIF DES SANS PAPIERS
POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE (PARIS)**

COMMUNIQUE

**Occupation de la Paroisse St Hippolyte
27 avenue de Choisy, 75013 Paris**

Paris, le 19 juin 1996

Nous sommes :

- des parents étrangers d'enfants français
- des parents d'enfants nés en France
- des couples franco-étrangers
- des étrangers dont le conjoint est en situation régulière
- des jeunes entrés en dehors du regroupement familial

Notre vie est en France mais nous sommes sans-papiers. Depuis des années, nous tentons pourtant de régulariser notre situation administrative. Aujourd'hui encore, nous nous voyons opposer le même refus des pouvoirs publics de prendre en compte nos droits fondamentaux à vivre dignement en famille.

Notre détermination est entière pour obtenir une régularisation immédiate et globale de nos situations.

Soutenus par de nombreuses personnalités, par des associations de défense des droits de l'Homme, par des organisations syndicales, religieuses, des associations familiales, et solidairement accueillis à la paroisse St-Hippolyte, nous avons décidé de nous mobiliser pour alerter le plus largement possible l'opinion publique et le gouvernement sur l'injustice et le désespoir que nous connaissons.

Nous vous invitons à assister à la conférence de presse que nous tiendrons le

**Jeudi 20 juin à 11H, à la paroisse St Hippolyte
27, avenue de Choisy,
75013 Paris
M° Porte de Choisy**

Pour la régularisation des sans-papiers Pour une révision radicale des politiques d'immigration

Depuis plusieurs mois, des sans-papiers toujours plus nombreux revendiquent leur régularisation, comme continuent à le faire leurs homologues de St-Bernard à Paris depuis le 18 mars 1996. Dans de nombreux cas, la force de leurs mouvements repose sur l'auto-organisation que les sans-papiers se sont donnée et que nos organisations soutiennent.

La longue lutte des sans papiers, à laquelle le gouvernement oppose fins de non-recevoir et brutalités, pose publiquement la question, toujours éludée, des conséquences de vingt-cinq ans de législations successives supposées fermer les frontières.

Ces politiques, reposant sur la pensée unique de la fermeture des frontières et sur le mythe de l'immigration zéro, sont, à l'ère de la mondialisation, irréalistes et dangereuses :

- elles désignent l'étranger comme responsable principal du malaise social et de la crise (chômage, insécurité, etc...), ce qui permet d'occulter l'absence d'un projet politique apte à s'attaquer aux causes réelles de la misère et de l'inégalité sociale, aux plan national, européen et international ;
- elles génèrent et accroissent cette inégalité sociale et les injustices ;
- elles participent à la remise en cause des droits sociaux et du droit du travail en alimentant le travail illégal ;
- elles déstabilisent et fragilisent les étrangers en situation régulière, ainsi que les français originaires des DOM/TOM et d'origine étrangère ;
- elles favorisent le racisme et la xénophobie ;
- elles sapent ainsi les fondements de la démocratie en stigmatisant et en criminalisant les étrangers, leurs proches et les français qui les soutiennent.

Face à cette situation, les organisations signataires invitent tous les acteurs de la vie sociale, syndicale et politique à une large réflexion pour l'élaboration d'une nouvelle politique fondée, en matière d'immigration, sur le respect des principes de justice sociale, d'égalité des droits et de libre circulation. Une telle politique doit viser à apporter des solutions aux problèmes mondiaux qui contraignent à l'exil des millions de réfugiés politiques et économiques. Elle doit aussi assurer une coopération qui reconnaisse pleinement les migrants comme partenaires et acteurs de développement.

Dans l'immédiat, les associations signataires demandent la régularisation, dans les plus brefs délais, de tous les sans-papiers en France victimes:

- des atteintes au droit de vivre en famille (parents d'enfants français, parents d'enfants nés en France, conjoints et concubins de français, conjoints et concubins d'étrangers en situation régulière, jeunes entrés en France en dehors des procédures du regroupement familial, étrangers ayant un proche parent résidant en France) ;
- des atteintes au droit d'asile (déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1er janvier 93, déboutés et exilés dont le retour dans leur pays d'origine comporte des risques pour leur vie ou leur liberté) ;
- des exclusions suscitées par la réglementation (étudiants en cours d'études, étrangers atteints d'une pathologie exigeant la continuité des soins médicaux, étrangers ayant une bonne insertion dans la société française ou justifiant d'une relation de travail, étrangers auxquels le titre de séjour n'a pas été renouvelé faute de domicile, victimes de la double peine -prison assortie d'une mesure d'éloignement).

Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), Comité des sans-logis (CDSL), Droit Devant, Emmaüs France, Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI), Ligue des droits de l'homme (LDH), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Secrétariat national de la Pastorale des migrants, Service Oecuménique d'entraide (CIMADE)

Revendications minimales pour une régularisation des sans-papiers

1. Les critères des médiateurs réévalués par la CNCDH constituent une bonne plateforme de départ. Il ne faut cependant pas perdre de vue que :

- les critères proposés par les médiateurs l'ont été dans un climat politique particulier, sous la pression du rapport Sauvaigo sur l'immigration et de la présentation du premier avant-projet Debré,
- les attentes des sans-papiers, des associations des droits de l'homme, des syndicats, du mouvement social...vis à vis du nouveau gouvernement sont d'une autre nature et la Gauche récemment élue est portée par des espoirs forts de 49 % des électeurs.
- la bataille parlementaire sur le projet Debré de février-mars 1997, au Sénat puis à l'Assemblée nationale, a été l'occasion de prises de positions claires et courageuses de l'opposition désormais revenue au gouvernement. Ce dernier est engagé par la bataille d'hier.

2. Cette plateforme est néanmoins insuffisante pour permettre la régularisation du plus grand nombre possible de sans-papiers actuellement présents sur le territoire français.

Ne pas régulariser l'essentiel du « stock » actuellement présent sur le territoire français implique inévitablement le maintien à très long terme dans la clandestinité de personnes qui ne repartiront pas ou feront de multiples tentatives de retour, avec des conséquences déplorables sur :

- les droits fondamentaux des enfants, notamment leur droit à la vie, à la santé, à la scolarisation,
- les droits fondamentaux des personnes les plus précaires et les plus vulnérables, en particulier femmes seules et chargées d'enfants,
- la santé physique et mentale de l'ensemble des familles...

Cette régularisation doit être considérée comme une « régularisation de la dernière chance » car les personnes non régularisées par ce gouvernement ne le seront de toute évidence pas lors d'un éventuel changement de majorité en faveur d'une droite extrême. Il n'y a donc pas droit à l'erreur.

3. Il convient donc de leur donner une interprétation extensive pour englober en particulier :

- les personnes possédant en France leurs attaches personnelles et familiales (article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, article 25 de l'ordonnance du 2-11-1945) et frappées de mesures judiciaires et /ou administratives d'éloignement du territoire (« double peine ») en revenant à l'interprétation de 1981 de l'article 26 (applicable uniquement aux espions et terroristes)
- les familles en situation de polygamie présentes sur le territoire ou y résidant antérieurement à la loi du 24 août 1993 en vertu du principe de non rétroactivité des lois,
- les demandeurs d'asile ayant été déboutés en raison d'une application restrictive de la conventions de Genève,

- les demandeurs d'asile territorial ne souhaitant pas obtenir le statut de réfugiés,
- les personnes dont l'intégrité serait menacée en cas de renvoi dans le pays d'origine :
 - femmes seules et leurs enfants,

4. Il est indispensable d'assurer le découplage résidence/travail :

L'expérience de l'Espagne lors de la régularisation de 1986 prouve qu' 1 à 2 ans après la délivrance d'un titre de séjour de nature précaire, quelques 50% des personnes régularisées étaient retombées dans la clandestinité, faute de pouvoir remplir les conditions imposées au regard du travail : contrat en cours ou promesse d'embauche.

5. Moratoire immédiat sur l'éloignement des sans-papiers correspondant aux critères minimaux ci-dessus mentionnés.

6. Orientation vers une procédure de régularisation de type portugais, avec fort engagement du pouvoir politique pour favoriser l'information et le « recensement » des sans-papiers à travers le pays.

LE MRAP POUR UNE VRAIE REGULARISATION DES SANS-PAPIERS

Le gouvernement a annoncé, l'adoption rapide de mesures visant au « rétablissement d'un État de droit humain » et reposant sur l'application des critères retenus par la C.N.C.D.H. dans son avis du 12 septembre 1996.

Les critères des médiateurs, très larges dans leur philosophie, ainsi que la « lecture » qu'en a donnée la CNCDH dans son propre avis, peuvent constituer une bonne plateforme de départ, sans toutefois perdre de vue que l'élaboration de ces critères s'est produite dans un climat très « réactif » aux pressions du rapport SAUVAIGO sur l'immigration élaboré dans le cadre de la commission PHILIBERT et du premier avant-projet de loi DEBRE au printemps de 1996.

Aujourd'hui, la nouvelle donne politique doit permettre de régler le problème de la régularisation des sans-papiers présents sur le territoire français sur un mode positif, en tenant compte des attentes des sans-papiers, des associations des droits de l'homme, des syndicats et de l'ensemble du mouvement social et citoyen.

Ne pas apurer aujourd'hui - par la régularisation la plus générale possible - les conséquences de plus de vingt ans de dispositions restrictives fondées sur le « mythe » de la fermeture des frontières serait lourd de conséquences. En effet, les étrangers dont les liens sont les plus forts avec la société française (article 8 de la convention européenne des droits de l'homme) et ceux dont le renvoi dans leur pays d'origine représenterait un traitement inhumain et dégradant et mettrait gravement en danger leur intégrité ou leur vie (article 3 de la convention européenne des droits de l'homme), resteront en France ou y reviendront par tous les moyens, fût-ce au prix d'y vivre sans-papiers.

Une telle situation ferait perdurer au sein de la société française des poches catastrophiques de précarité et de clandestinité avec pour conséquences déplorables :

- *la progression du racisme et de la xénophobie en réaction à la désignation de l'immigration dite « irrégulière » comme cause importante de la crise, de l'insécurité et du chômage au sein de la société française,*
- *des atteintes aux droits fondamentaux de la personne humaine*
- *une mise en péril des valeurs républicaines.*

Face à la gravité des enjeux, le MRAP estime devoir réaffirmer un certain nombre de principes essentiels :

- l'opération de régularisation ne peut faire l'impasse sur la nécessité d'un gel des procédures d'éloignement (moratoire),
- les personnes qui font l'objet d'une mesure d'éloignement, quelle qu'elle soit (en particulier « double peine »), ne doivent pas être exclues du dispositif de régularisation ,
- les titres de séjour délivrés ne doivent pas être des titres précaires dont le renouvellement dépendrait de conditions restrictives, en particulier liées au travail,
- les titres de séjour délivrés doivent permettre aux personnes de travailler,
- une autorisation de travail de plein droit doit leur être accordée, sans qu'il soit exigé une promesse d'embauche ou un contrat de travail. Une telle exigence a montré dans le passé ses limites : elle favorise la fraude et exclut un nombre important de personnes du dispositif de régularisation alors que leur insertion en France fait naître un droit légitime au séjour.
- cette autorisation doit leur permettre de jouir des droits sociaux :
 - pour tous, l'accès à l'assurance maladie-maternité et aux prestations familiales,
 - pour les malades atteints de pathologies graves (ALD 30), l'accès à des aides sociales,
- toutes les décisions de refus doivent être motivées,
- il doit exister au niveau national et départemental un dispositif de contrôle aux fins de vérifier l'application par les Préfectures des instructions contenues dans la circulaire.
- une concertation avec les sans-papiers et l'ensemble des structures engagées à leurs côtés
- s'agissant des critères posés par la C.N.C.D.H., il est important de préciser l'interprétation qui devra en être faite par les préfetures.

A cette fin, le MRAP soumet les propositions suivantes relatives aux critères de la CNCDH :

a) Premier critère : Personnes ayant vocation à devenir françaises

La C.N.C.D.H. mentionne les conjoints de Français. *Il convient également d'y inclure les parents d'enfants nés en France, en raison du retour annoncé au droit du sol.*

b) Second critère : Personnes aspirant à une vie familiale normale, droit garanti par l'article 8 de la convention européenne des droits de l'Homme :

- Conjoints et enfants d'étrangers en situation régulière en France,
- Parents d'enfants nés en France,
- Personnes ayant un proche parent résidant régulièrement en France (ascendants enfants).

Le MRAP estime que doivent nécessairement être incluses dans ce second critère, les *membres de familles polygames* (secondes épouses et leurs enfants) présentes sur le territoire antérieurement à la loi du 24 août 1993, en vertu *à la fois de l'article 8 et du principe de non rétroactivité* .

c) Troisième critère : Personnes dépourvues de titre de séjour qui, en l'absence de trouble à l'ordre public, ont une bonne insertion dans la société française, notamment en raison de l'ancienneté du séjour, de la justification du travail et de ressources régulières, d'un domicile, de l'acquittement des impôts et des charges sociales, de la scolarisation des enfants.

Le MRAP estime qu'il convient de rappeler dans cette circulaire que la preuve de l'ancienneté et du séjour doit pouvoir être rapportée par tous moyens.

d) Quatrième critère: Personnes déboutées du droit d'asile, dont le retour dans le pays d'origine les exposerait, en raison de la situation politique y régnant, à des risques sérieux, même si ces risques sérieux ne sont pas le fait du gouvernement légal du pays.

Le MRAP partage à cet égard l'avis de la Commission selon lequel une réflexion doit s'ouvrir sur ce point dans le but de promouvoir des modifications législatives qui tiennent compte de ce type de situation.

Le MRAP appuie également les positions du HCR en faveur d'une interprétation non restrictive de la convention de Genève de 1951.

e) Cinquième critère : Personnes dont le retour dans le pays d'origine, interromprait le traitement médical d'une maladie physique ou mentale, mettant sérieusement en cause l'état de santé des intéressés.

Le MRAP demande que l'appréciation de l'état de santé de la personne repose sur l'avis *d'une instance médicale* totalement indépendante à l'égard de l'administration.

f) Sixième critère : Étudiants en cours d'études universitaires reconnues

Grève de la faim illimitée pour les Parents Etrangers d'Enfants Français

Ils sont parents,

Ils sont étrangers,

Ils ont des Enfants Français : de ce fait, ils sont inexpulsables, mais ils ont des difficultés à obtenir une carte de séjour et le droit au travail,

Pourtant ils sont en France, parfois depuis de nombreuses années, leur conjoint(e) réside et travaille en France, depuis 10, 15, 20 ans, parfois plus,

Ils ont des droits : logement, soins, emploi, éducation,

15 d'entre eux sont en grève de la faim depuis le mardi juin 1996, pour les faire respecter,

Ils demandent une carte de séjour de 10 ans et au minimum une carte de séjour de un an avec le droit de travailler, renouvelable automatiquement,

Ils veulent travailler, s'occuper dignement de leur famille, de leurs enfants, de manière régulière,

Le Comité de Soutien dénonce l'hypocrisie et le cynisme de la Préfecture du Rhône qui, sachant qu'elle ne peut expulser les grévistes, ne leur donne cependant pas satisfaction, au mépris de leur souffrance après 10 jours de grève de la faim.

**Pour obtenir enfin la régularisation de tous les parents étrangers d'enfants français,
avec droit au travail**

Pour affirmer notre soutien aux 15 grévistes de la faim :

MANIFESTATION
Vendredi 21 Juin à 18 H
254b Rue DUGUESCLIN
(vers la place GUICHARD)

Pôle antiraciste dans la Manifestation du Samedi 22 Juin à 15 H - Manufacture des tabacs
Forum du contre-sommet du G7 "Oppression, Racisme, Résistance"
le Samedi 22 juin à 20 H à la Bourse du travail

Comité de soutien : permanences de 18H à 20H : 12 rue Pierre BOURDAN LYON 3è - 78 60 52 99

Soutenu par : Dar Sajja, Femmes algériennes, Association des Femmes de Bron-Parilly, UD-CGT, LDH, LICRA, MRAP, Emergence 2001, FCPE, GET, AREV, ALPIL, CIMADE, DAL, FA, LCR, Observatoire des Libertés Publiques, UNEF-ID, MFPF, Ras l'Front, Alternative, Collectif de soutien à la démocratie et aux victimes de violence politiques en Algérie, F.O.L, SOS Racisme, Fédération du Rhône du PS...



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue Oberkampf - 75543 Paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

Communiqué de presse

Réf. BH/MA

SANS PAPIERS : LE GOUVERNEMENT DOIT DEBLOQUER LA SITUATION

Le MRAP, solidaire de tous les mouvements de sans papiers qui depuis le 18 mars dernier se développent à travers la France, exprime son soutien renouvelé aux sans papiers de Pajol et à ceux de Saint-Hippolyte à Paris, en lutte pour le droit de vivre humainement en France.

Le MRAP partage l'attente impatiente des femmes et des enfants qui, depuis le hall de la mairie du 18^{ème} arrondissement de Paris, lancent un appel au Premier Ministre afin que ne tarde plus l'annonce de décisions sans cesse retardées.

Il est urgent aujourd'hui que M. Alain JUPPE adopte les mesures les plus bienveillantes et les plus humaines pour faire sortir d'un blocage vieux parfois de plusieurs années des hommes, des femmes et des enfants victimes des exclusions engendrées par la loi, la réglementation et les pratiques administratives, en particulier :

- les atteintes au droit de vivre en famille,
- les atteintes au droit d'asile,
- les atteintes aux droits des malades,
- les atteintes au droit à l'éducation.

Par ailleurs ces situations imposent l'ouverture d'un vaste débat démocratique pour une autre politique d'immigration qui conjugué, à la fois une intervention de la France et de l'Europe sur les déséquilibres Nord/sud générateurs d'immigration, et une action résolument tournée vers l'accès à une citoyenneté réelle des immigrés, ce qui suppose l'égalité des droits économiques, sociaux et civiques.

Le MRAP s'adresse ce jour à M. JUPPE afin que celui-ci reçoive les représentants du collectif des sans papiers pour le droit de vivre en famille.

Paris, le 25 juin 1996

Communiqué de presse

Sans-Papiers : une décision scandaleuse qui impose une riposte immédiate

La situation désastreuse réservée aux sans-papiers éclate avec force au grand jour. Privés des droits fondamentaux que sont les droits au logement, à la santé, à l'éducation et au travail, leur existence s'en trouve bafouée.

Depuis plusieurs mois les sans-papiers se mobilisent, de Saint-Ambroise à Pajol, dans le 13^e arrondissement à Paris, à Versailles, Colombes, Saint Denis, Créteil et dans de nombreuses villes de province.

En s'appuyant sur ces luttes, les représentants des sans-papiers et des collectifs d'associations qui les soutiennent dans la région parisienne ont décidé de créer une coordination en Ile-de-France.

La coordination appelle à la généralisation des collectifs de sans-papiers. Elle souhaite que dans les plus brefs délais, se mette en place une coordination nationale.

La coordination d'Ile de France se fixe comme objectif une solution positive d'ensemble pour les sans-papiers, par opposition au cas par cas, en retenant des critères collectifs tels ceux de Pajol.

Il faut dénoncer la politique menée à l'égard des étrangers pris comme boucs émissaires. Que l'on ne s'y trompe pas, les dérives sécuritaires actuelles qui servent de prétexte à l'exclusion frapperont bientôt chaque citoyen français lui-même.

La coordination invite les personnalités reconnues pour leur rôle dans la société française à contresigner l'adresse des médiateurs de la rue Pajol, intitulée «Etrangers, une politique à refaire».

Une fois de plus, les pouvoirs publics ont décidé de traiter la situation des sans-papiers par le mépris le plus total. En ne régularisant qu'un nombre dérisoire des sans-papiers de la rue Pajol, le gouvernement refuse de régler de problèmes humains et sociaux criants.

Cette fin de non-recevoir mérite une riposte immédiate.
La coordination d'Ile-de-France appelle à une manifestation
le vendredi 28 juin à 18 heures
de République à Pajol

Le gouvernement aurait tort de croire qu'il va utiliser la période des vacances pour miser sur l'isolement des sans-papiers et faire tomber la répression comme il l'entend.

Dès maintenant, la coordination régionale prépare à Paris et dans les départements d'Ile de France, les initiatives qui s'imposent, tout particulièrement le 14 juillet, journées symbole des droits de l'homme, de l'égalité et de la fraternité.

Paris le 26 juin 1996

Les sans-papiers de Saint-Ambroise, Collectif de sans-papiers des Hauts-de-Seine, Coordination départementale pour le Droit de vivre en famille (93), Collectif Etrangers-Français en Yvelines, Collectifs des sans-papiers de Créteil, Collectif pour le droit de vivre en famille (Paris 13^e), Collectif pour la défense des élèves, étudiants et maîtres auxiliaires étrangers, Collectif de solidarité avec les déportés mauritaniens.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

Communiqué de presse

Réf. B.N.

**SANS PAPIERS : DECLARATION DU BUREAU NATIONAL DU MRAP
LE MERCREDI 26 JUIN 1996**

Le Bureau National du MRAP dénonce la décision rendue publique ce jour par le Ministère de l'Intérieur en réponse aux demandes de régularisation présentées depuis le 18 mars dernier par les sans papiers de St Ambroise et par d'autres expressions de luttes en France.

A de nombreuses reprises, M. Alain JUPPE avait donné au collègue des médiateurs l'assurance que les demandes de régularisation seraient examinées au cas par cas avec bienveillance et humanité.

Et pourtant, le Ministre de l'Intérieur annonce que seuls les parents d'enfants nés en France avant le 1er janvier 1994 - donc automatiquement français au titre de l'ancien code de la nationalité - recevront un titre de séjour qui aurait dû leur être délivré depuis parfois de longs mois, ou même depuis des années.

Cette décision exclut des personnes telles que des conjoints de français ou d'étrangers en situation régulière, des parents d'enfants étrangers nés et élevés en France, de jeunes arrivés en France hors regroupement familial, des déboutés du droit d'asile...

Les autorités politiques françaises portent ainsi atteinte à des droits aussi fondamentaux que le droit de vivre en famille pour tous, le droit d'asile...

Persistant à ignorer les déséquilibres Nord/Sud qui sont pour une bonne part à l'origine des mouvements migratoires et les exigences d'une coopération pour un développement durable, le gouvernement sacrifie aux mythes de la fermeture illusoire des frontières, le respect des droits de la personne humaine.

La précarisation des droits des immigrés et des étrangers s'inscrit dangereusement dans le cadre d'autres atteintes aux droits des Français.

Le MRAP lance un appel solennel à l'ensemble des citoyens pour qu'ils manifestent vigoureusement leur attachement aux valeurs républicaines menacées et leur solidarité avec toute personne en détresse, quelle que soit sa nationalité ou son statut administratif.

Paris, le 26 juin 1996



Télécopie

De :	Tél : 43 14 83 53	
: MRAP	Fax : 43 14 83 50	
à : 14 rue d'Assas, 75006 Paris	Tél :	
: Collège des médiateurs	Fax : 40 49 01 92	
Date : 28/06/96	Heure : 11:48	Page(s) : 1

Paris, vendredi 28 juin 1996

Nous partageons l'amertume exprimée par Stéphane HESSEL, porte-parole de votre collègue, dans son entretien au journal Le Monde daté du 28 juin, du fait de l'attitude du gouvernement qui, par sa décision, considère comme nuls et non avendus les efforts que vous avez déployés depuis le mois d'avril aux côtés des "sans-papiers" de Saint-Ambroise/Pajol.

Nous sommes solidaires de ces déclarations.

Nous savons, au sein du groupe des associations de soutien, qu'il serait envisagé que vous lanciez un appel au soutien de l'action que vous avez entreprise par d'autres personnalités de France. Votre objectif serait d'annoncer l'ouverture d'Etats Généraux de l'immigration pour la rentrée.

Le MRAP salue l'idée d'une telle initiative et se tient à votre disposition pour toute aide, tout soutien ou toute contribution que vous jugerez utiles.

Solidairement et amicalement vôtre.

**Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général du MRAP**

TV
Ae

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES

89 rue Oberkampf 75543 Paris Cedex 11 tel : 43 14 83 53

FEDERATION DU VAL DE MARNE

36 rue Audigeois 94400-Vitry

COMMUNIQUE DU MRAP 94 SUR LA LUTTE DES « SANS PAPIERS »

Le 11 Octobre 1995 , le MRAP du Val de Marne a réuni la signature de 200 personnalités du département sur un texte

- condamnant les Lois Pasque qui ne visent qu'à mettre les étrangers hors la loi ,
- mettant en garde contre l'instauration du délit de solidarité envers les sans papiers,
- et déclarant qu'en tout état de cause , ils continueraient d'aider les « sans papiers ».

Il se trouve que depuis quelques jours, dans le Val de Marne, les « sans papiers » se mobilisent.

Qui sont-ils ? Pour la plupart ces personnes sont venues nous voir dans les permanences juridiques des divers mouvements qui existent sur le département, celles du MRAP à Vitry et à Arcueil, bien sûr, mais aussi celle du Collectif antiraciste de l'Hay les Roses animée par la LDH ou celle du Collectif académique de défense des maitres auxiliaires et des jeunes étrangers animée de façon unitaire par les organisations syndicales enseignantes.

Nous avons la plupart du temps essayé de les soutenir individuellement pour obtenir leur régularisation. L'absence de papier pose évidemment des situations humaines absolument dramatiques. La plupart du temps, ces démarches ont été vaines.

L'action des Familles de St Ambroise a permis de poser les problèmes de façon différente, et l'idée est venue de demander une régularisation globale de tous les dossiers. Nous avons été encouragés pour commencer cette démarche par les résultats que d'autres actions analogues avaient permis d'obtenir, que ce soit dans les Yvelines ou dans le département de la Loire Atlantique.

Les dossiers que l'ensemble des organisations impliquées dans l'action du Val de Marne ont réunis, sont au nombre d'une centaine ce jour .Ils seront très probablement encore plus nombreux dans les jours à venir, dès que notre action sera plus connue. Pour la plupart, ce sont des dossiers de parents étrangers d'enfants français, mais il y a aussi ceux de conjoints de français, d'enfants nés en France etc...

Une première assemblée des « sans papiers » s'est tenue le 11 juin 96 à la maison des syndicats à Créteil. Les familles sont venues .Elles ont décidé avec les associations présentes, d'envoyer une lettre à la Préfecture ,demandant une entrevue pour une régularisation globale. Un premier rassemblement, appuyant notre demande , a été organisé le 18 juin : 200 personnes sont venues. Une délégation a été reçue par un représentant du préfet, lequel a écouté notre demande, a convenu que le dispositif législatif mis en place avait prévu de créer des espaces de non droit, a même reconnu que les situations engendrées par ces lois pouvaient être « choquantes », mais ne s'est engagé sur rien. La délégation et les personnes qui constituaient le rassemblement sont allées ensuite en cortège devant la cathédrale de Créteil où s'est tenue une conférence de presse.

A la suite de cette conférence de presse, les familles et les associations qui les soutiennent ont décidé de commencer des journées de « jeûne » jusqu'à l'obtention de leur régularisation globale.

La première journée de jeûne a lieu dimanche 23 juin à partir de 8H :les familles et les associations se réuniront dans la maison des associations, 1 rue François Mauriac à Créteil (à l'angle avec l'av. du Général De Gaulle)

D'autres journées de jeûne vont avoir lieu de façon répétée dans les jours à venir .

Les premières organisations signataires du Communiqué de presse du 18 juin soutenant cette action sont :

Les familles sans papiers du Val de Marne, soutenues, dans le Val de Marne par les organisations antiracistes regroupées dans le collectif unitaire antiraciste du 94

- Collectif académique de défense des maitres auxiliaires et des jeunes étrangers
- Collectif antiraciste de Choisy (Mosaïque)
- Collectif antiraciste de Fresnes,
- Collectif antiraciste de l'Hay les Roses,
- Ligue des Droits de l'Homme du 94
- MRAP 94
- Ras le Front 94
- SOS Racisme 94

la Pastorale des migrants

les syndicats : UD CFDT -SUD PTT -SGEN CFDT-UNEF ID-UD FSU

les partis :CAP 94 , LCR 94,PCF 94, PS 94, Verts 94 ,

Nous appelons la population du Val de Marne et en particulier les jeunes à soutenir la lutte des « sans papiers » du Val de Marne , à participer à sa popularisation, à se joindre aux familles qui jeûnent : plus les « journées de jeûne » seront massives et réussies, et plus vite la préfecture cèdera !

Le 21 Juin 1996

CONTRE LE RACISME, un mouvement antiraciste fort est nécessaire ! N'hésitez pas ! Rejoignez les organisations antiracistes, Adhérez au MRAP du Val de Marne, participez à ses activités. Pour cela écrivez nous : MRAP 94 36 rue Audigeois 94400 Vitry



**mouvement
contre
le racisme
et pour l'amitié
entre les peuples**

**89, rue oberkampff
75543 paris cedex 11
(1) 43 14 83 53
minitel : 3615 mrapp
télécopieur
(1) 43 14 83 50**

M. Alain JUPPE
Premier Ministre

Fax : 45.44.15.72

PARIS, le 25 juin 1996

président d'honneur
Pierre PARAF †

présidence

Jacques CHEVASSUS
Jean-Jacques KIRKYACHARIAN
Pierre MAIRAT
Paul MUZARD

secrétaire général

Mouloud AOUNIT

secrétaires généraux adjoints

Alain CALLES
Renée LE MIGNOT

comité d'honneur

Henri ALLEG
Maurice BÉJART
Yves BOISSET
Jacques de BOURBON-BUSSET
Aimé CESAIRE
Jean-Pierre CHABROL
Robert CHAMBEIRON
Edmonde CHARLES-ROUX
M.-José CHOMBART de LAUWE
Alain DECAUX
Henri DESOILLE
Guy DUCOLONE
Pasteur André DUMAS
Henri FAURÉ
Jean FERRAT
Raymond FORNI
Pierre GAMARRA
François GREMY
Colette GUILLAUMIN
Monsieur Guy HERBLOT
Jean HIERNAUX
Georges HOURDIN
Professeur François JACOB
Albert JACQUARD
Pierre JOXE
Jean-Pierre KAHANE
Jean LACOUTURE
André LAJOINIE
Bâtonnier Bernard LASSERRE
Maxime LE FORESTIER
Albert LÉVY
Gérard LYON-CAEN
Jacques MADAULE
Emmanuel MAFFRE-BAUGÉ
Françoise MALLET-JORIS
Claude MAURIAC
Josette MAURICE-AUDIN
Albert MEMMI
Robert MERLE
Professeur Alexandre MINKOWSKI
Théodore MONOD
Marie-José NAT
George PAU-LANGEVIN
Gilles PERRAULT
Michel PICCOLI
Abbé Jean PIHAN
Alain RESNAIS
Emmanuel ROBLES
Jules ROY
Professeur Jacques RUFFIÉ
Robert SABATIER
Laurent SCHWARTZ
Georges SEGUY
Jean SURET-CANALE
Bertrand TAVERNIER
Haroun TAZIEFF
Alain TERRENOIRE
Jacqueline THOME-PATENOTRE
Claude VILLERS
Michel VOVELLE
Georges WOLINSKI
Iannis XENAKIS
Bernard ZEHRFUSS

N/Réf. : MA/IV/96.186

Monsieur le Premier Ministre,

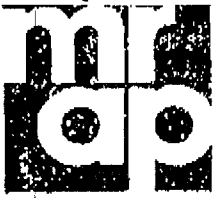
Depuis trois mois, dans plusieurs villes de France, plusieurs mouvements d'étrangers sans-papiers revendiquent publiquement la régularisation de leur situation administrative.

Vous n'êtes pas sans savoir que le MRAP est solidaire, et ce depuis leur début, de tous les mouvements de sans papiers.

Aussi nous sollicitons votre bienveillance afin de recevoir les représentants du Collectif des sans papiers pour le droit de vivre en famille (Paris).

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Mouloud AOUNIT
Secrétaire Général



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél. : (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE

REF. J.C.D.

PARENTS D'ENFANTS FRANÇAIS LILLOIS : VERS UNE REGULARISATION.

Le MRAP salue la ténacité et le courage des parents d'enfants français en grève de la faim depuis 17 jours dans la région lilloise et prend acte des propositions avancées par la préfecture.

Ces mesures s'orientent vers deux directions :

- S'agissant des 14 familles grévistes: attribution de la carte de résident aux parents d'enfants français ayant obtenu un avis favorable de la Commission de séjour et en cas d'avis défavorable délivrance d'une carte de visiteur avec la mention autorisé à travailler. En l'absence d'avis, la préfecture a indiqué que le bénéfice du doute sera accordé aux demandeurs et qu'une carte de résident leur sera attribué.

- Concernant les 269 dossiers des parents d'enfants français non grévistes, la préfecture s'engage à un réexamen au cas par cas au regard des critères suivants : durée et conditions de séjour et absence de menace à l'ordre public. Les parents d'enfants français pourront obtenir sur la base de ces critères soit une carte de résident soit une carte visiteur avec la mention autorisé à travailler. Dans ce dernier cas, la préfecture a précisé qu'elle procéderait à un changement de la carte de visiteur en carte salarié si l'intéressé produit une promesse d'embauche.

La Commission de séjour doit se réunir le 8 juillet prochain, dans cette attente, la préfecture a délivré un récépissé à l'ensemble des grévistes qui ont, de ce fait, cessé leur grève de la faim.

Pour sa part, le MRAP considère que ces mesures sont positives, et souhaite vivement que l'ensemble des préfectures s'orientent vers la même voie.

Il appelle à la manifestation qui se tiendra ce Mercredi 26 juin à 18 h 30, Place de la République à Lille.

Paris, le 26 juin 1996

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 26 juin 1996

COMMUNIQUE

ETRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

1/ A la suite de l'occupation de l'Eglise Saint Ambroise à Paris, un certain nombre d'étrangers en situation irrégulière et démunis de titre de séjour ont demandé la régularisation de leur situation dans notre pays.

Chaque préfecture concernée, en particulier la Préfecture de Police de Paris, a procédé à un examen individuel et approfondi de chaque cas. Les familles ont été assistées depuis de nombreuses semaines par des personnalités et des associations caritatives avec lesquelles un contact régulier a été maintenu.

L'application de la loi et les instructions données à cet effet pour des raisons d'humanité dès le mois de juin 1995, par le Ministre de l'Intérieur pour ce qui concerne les parents d'enfants nés avant le 1er janvier 1994 sur notre territoire et de ce fait automatiquement français, permettent de délivrer une carte de séjour d'un an renouvelable à 48 adultes.

2/ Les autres étrangers ne pourront en aucun cas voir leur demande aboutir, car leur situation ne leur ouvre aucun droit au séjour en France. Dans ces conditions une invitation à quitter le territoire français leur sera notifiée et ils devront donc dans le délai d'un mois quitter notre pays. A défaut, ils feront l'objet d'une reconduite dans leur pays d'origine. Ceux qui choisiront de quitter d'eux mêmes avant cette date notre pays bénéficieront des dispositions réglementaires sur l'aide au retour.

3/ Les préfets vont être destinataires de nouvelles directives rappelant et précisant les instructions relatives à l'examen de la situation des parents d'enfants français. Les préfets pourront, et sous réserve bien entendu d'absence de fraude ou de menace pour l'ordre public, procéder dans les plus brefs délais au règlement de ces dossiers par la délivrance de cartes de séjour renouvelables annuellement et autorisant les intéressés, parents d'enfants français, à travailler.

Mais dans ces directives il sera clairement réaffirmé que ces dispositions ne sauraient s'appliquer à d'autres situations. La loi devra être strictement appliquée et les étrangers en situation irrégulière reconduits ou renvoyés dans le respect des procédures qui s'imposent à tous.

4/ Le mouvement qui s'est développé ici où là ces derniers temps pour faire croire à de nombreuses familles en situation irrégulière qu'en dépit des textes, elles pouvaient espérer voir leur présence régularisée, ne peut donc qu'ajouter à leur détresse et les enfermer un peu plus dans l'illusion.

La France est soucieuse de l'application des lois régissant l'immigration sur son sol dans le plus strict respect des droits de la personne humaine.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50.

Communiqué de presse

Réf. B.N.

**SANS PAPIERS : DECLARATION DU BUREAU NATIONAL DU MRAP
LE MERCREDI 26 JUIN 1996**

Le Bureau National du MRAP dénonce la décision rendue publique ce jour par le Ministère de l'Intérieur en réponse aux demandes de régularisation présentées depuis le 18 mars dernier par les sans papiers de St Ambroise et par d'autres expressions de luttes en France.

A de nombreuses reprises, M. Alain JUPPE avait donné au collègue des médiateurs l'assurance que les demandes de régularisation seraient examinées au cas par cas avec bienveillance et humanité.

Et pourtant, le Ministre de l'Intérieur annonce que seuls les parents d'enfants nés en France avant le 1er janvier 1994 - donc automatiquement français au titre de l'ancien code de la nationalité - recevront un titre de séjour qui aurait dû leur être délivré depuis parfois de longs mois, ou même depuis des années.

Cette décision exclut des personnes telles que des conjoints de français ou d'étrangers en situation régulière, des parents d'enfants étrangers nés et élevés en France, de jeunes arrivés en France hors regroupement familial, des déboutés du droit d'asile...

Les autorités politiques françaises portent ainsi atteinte à des droits aussi fondamentaux que le droit de vivre en famille pour tous, le droit d'asile...

Persistant à ignorer les déséquilibres Nord/Sud qui sont pour une bonne part à l'origine des mouvements migratoires et les exigences d'une coopération pour un développement durable, le gouvernement sacrifie aux mythes de la fermeture illusoire des frontières, le respect des droits de la personne humaine.

La précarisation des droits des immigrés et des étrangers s'inscrit dangereusement dans le cadre d'autres atteintes aux droits des Français.

Le MRAP lance un appel solennel à l'ensemble des citoyens pour qu'ils manifestent vigoureusement leur attachement aux valeurs républicaines menacées et leur solidarité avec toute personne en détresse, quelle que soit sa nationalité ou son statut administratif.

Paris, le 26 juin 1996

Rafle dans le XX^e TOUS ENSEMBLE SOLIDAIRES DES IMMIGRES

Le 19 juin au matin, la police a envahi le foyer de travailleurs immigrés de la rue du Retrait. Pourquoi près de 150 policiers pour arrêter 2 personnes soupçonnées de trafic de drogue ? Pourquoi plusieurs cars de police si ce n'était que pour 2 personnes ? 74 personnes avec des problèmes de papiers ont été arrêtées sous couvert d'opération anti-drogue. À notre connaissance, personne n'a été interpellé pour trafic de stupéfiants.

Le harcèlement dont sont victimes les immigrés ne peut nous laisser indifférents. Savez-vous, aussi incroyable cela soit-il, que des résidents du foyer de la rue de la Duée ont eu des contraventions à 7h du matin pour n'avoir pas traversé la rue dans les clous ?

Vous avez tous assisté à des scènes humiliantes de contrôles au faciès dans la rue, dans le métro et ce quel que soit l'âge ou le sexe de la personne. Comme nous tous, vous avez sans doute eu une impression de déjà vu à d'autres moments sombres de notre histoire.

Mais aujourd'hui en plus d'être victimes des lois Pasqua-Méhaignerie les résidents des foyers sont particulièrement visés.

Contre les rafles, les procès expéditifs. TROP C'EST TROP !

Ces résidents qui réclament un statut pour leurs foyers, qui sont mobilisés contre le rapport Cuq prévoyant de raser 15 foyers en région parisienne, ont besoin de toute notre solidarité.

Les étrangers sont comme nous, victimes de la crise.

MANIFESTATION **SAMEDI 29 JUIN à 14h** départ du 23 rue du retrait, XX^e à 14 h précise

Contre les harcèlements à l'encontre des immigrés
Pour l'abrogation des lois Pasqua
Contre l'application du rapport Cuq
Français -immigrés SOLIDARITE

signataires les résidents des foyers, des habitants du quartier, Ensemble dans le XXe coordination regroupant des associations et organisations agissant ensemble contre le racisme et les exclusions : AL XXe, AREV XXe, ASTI XIXe/XXe, CAP XXe, Union locale CGT XXe, LCR XXe, MRAP XIXe/XXe, PCF XXe, Ras l'Front XXe, Sud Éducation XXe, SNUipp XXe, Les Verts XXe.

Avec la Participation de : le Collectif pour l'avenir des foyers, Droits Devant !, la LDH, l'Union Départementale CGT 75.

PERSONNES EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

2017 Le billet sans retour soulève le tollé

Charter de clandestins vers l'Afrique et limitation au minimum légal de régularisation des sans papiers : les décisions du gouvernement ont fait réagir vivement les associations de soutien.

EN moins de 24 heures, le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'il refoulait la plupart des sans papiers anciennement réfugiés dans l'Eglise, Saint-Ambroise à Paris, et qu'un charter avait été affrété pour ramener dans leur pays d'origine 81 Africains en situation irrégulière.

Par ailleurs, quelque 20 Sénégalais et 61 Maliens ont été embarqués mercredi après-midi à bord d'un avion spécialement affrété qui a décollé de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à destination de Dakar (Sénégal) et Bamako (Mali).

Cette opération, la 19^e du genre depuis l'installation de Jean-Louis Debré Place Beauvau, est la plus importante « opération d'éloignement par vol affrété » réalisée au cours des deux dernières années, selon le ministère de l'Intérieur.

« Camouflet »

Ces annonces coup sur coup ont provoqué un tollé dans les associations de soutien aux sans papiers, la première opération notamment étant de qualifiée de « camouflet » pour les hautes personnalités désignées comme

médiateurs.

« Le gouvernement nous a roulés dans la farine », a estimé l'ambassadeur Stéphane Hessel, une des 28 hautes personnalités devant négocier le sort des réfugiés de Saint Ambroise.

A l'heure même où les médiateurs étaient reçus mercredi à l'Hôtel Matignon, le ministère de l'Intérieur annonçait qu'il ne délivrerait des titres de séjour provisoire qu'à 48 des 300 sans papiers.

« Nous avons obtenu la mise en route d'une procédure qui devaient aboutir à des régularisations, non globalement, mais de façon généreuse », a expliqué M. Hessel dans un entretien au quotidien Le Monde, estimant que les médiateurs avaient été « désavoués et même bafoués ».

Seuls les parents d'enfants nés en France avant 1994 se verront octroyer un titre de séjour alors qu'ils sont « automatiquement Français » et qu'un tel titre « aurait dû leur être délivré depuis parfois de longs mois ou même depuis des années », a estimé le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP).

L'association Droits Devants 11 et le Comité des sans logis ont dénoncé « la cacophonie gouvernementale qui voit certains ministres apaiser et d'autre attiser ».

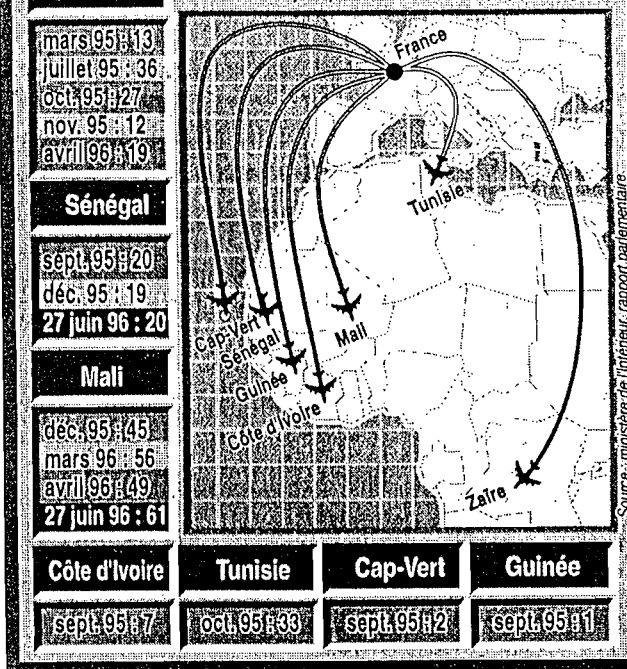
« Après avoir promis d'examiner leur situation avec bienveillance, le gouvernement enfonce délibérément les étrangers dans la détresse et fait ainsi preuve d'une inhumanité flagrante », estiment dans un communiqué commun sept associations (Cimade-Service Océanien d'entraide, FASTI-Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés, Ligue des Droits de l'Homme, GISTI-Groupe d'informations et de soutien des travailleurs immigrés, MRAP et SNPM-Service national de la Pastorale des migrants).

Le premier charter d'expulsés avait été affrété le 18 octobre 1986 par Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur de la première cohabitation, renvoyant à Bamako 101 Maliens.

Entre le 1^{er} janvier et le 26 juin 1996, 6.231 personnes en situation irrégulière ont été reconduites à la frontière, soit 26% de plus que l'année précédente

Les expulsés par charter vers l'Afrique depuis 1995

81 Africains en situation irrégulière ont été reconduits mercredi 27 juin par avion vers leur pays d'origine



Source : ministère de l'Intérieur, rapport parlementaire

pendant la même période. Sur l'ensemble de l'année 1995, le total des étrangers reconduits avait atteint 11.417 personnes.

Sans-papiers,
Charters

28 JUIN 1996

- L'Union
- d'Ardennois

Un charter pour les sans-papiers

Quatre-vingt-un Africains ont été embarqués mercredi à destination du Sénégal et du Mali, provoquant un tollé des associations de soutien aux sans-papiers.

CHARTER de clandestins vers l'Afrique et limitation au minimum légal de régularisation des sans papiers : les décisions du gouvernement vis-à-vis des étrangers en situation irrégulière ont provoqué hier un véritable tollé chez les associations de défense.

En moins de 24 heures, le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'il refoulait la plupart des sans papiers anciennement réfugiés dans l'Eglise Saint-Ambroise à Paris, et qu'un charter avait été affrété pour ramener dans leur pays d'origine 81 Africains en situation irrégulière.

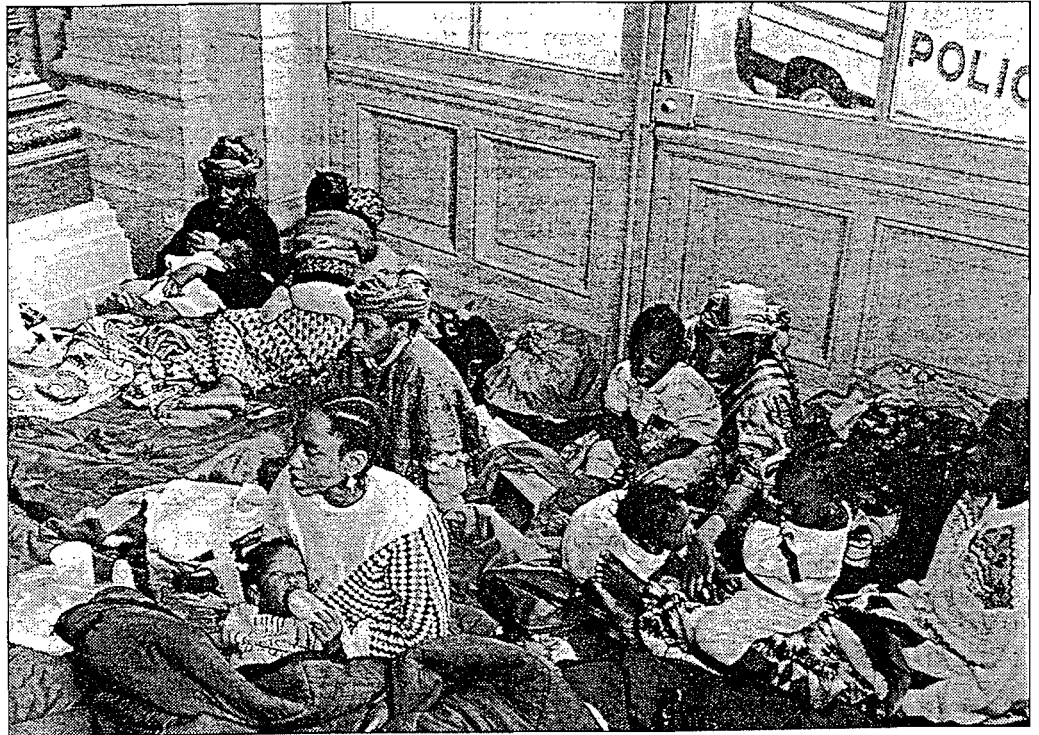
Les médiateurs «roulés dans la farine»

Par ailleurs, quelque 20 Sénégalais et 61 Maliens ont été embarqués mercredi après-midi à bord d'un avion spécialement affrété qui a décollé de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à destination de Dakar (Sénégal) et Bamako au Mali). Cette opération, la 19^e du genre depuis l'installation de Jean-Louis Debré Place Beauvau, est la plus importante « opération d'éloignement par vol affrété » réalisée au cours des deux dernières années, selon le ministère de l'Intérieur.

Ces annonces coup sur coup ont provoqué un tollé dans les associations de soutien aux sans papiers, la première opération notamment étant de qualifiée de « camouflet » pour les hautes personnalités désignées comme médiateurs.

« Le gouvernement nous a roulés dans la farine », a estimé l'ambassadeur Stéphane Hessel, une des 25 hautes personnalités devant négocier le sort des réfugiés de Saint Ambroise.

A l'heure même où les médiateurs étaient reçus mercredi à l'Hôtel Matignon, le ministère de l'Intérieur annonçait qu'il ne délivrerait des titres de séjour provisoire qu'à 48 des 300



Une quarantaine d'Africaines et leurs enfants qui faisaient partie du groupe de réfugiés sans papiers de l'église Saint-Ambroise, occupaient cette semaine encore le hall de la mairie du XVIII^e arrondissement de Paris. Afp

sans papiers. « Nous avons obtenu la mise en route d'une procédure qui devait aboutir à des régularisations, non globalement, mais de façon générale », a expliqué M. Hessel dans un entretien au quotidien Le Monde, estimant que les médiateurs avaient été « désavoués et même baffoués ».

« Cacophonie gouvernementale »

Seuls les parents d'enfants nés en France avant 1994 se verront octroyer un titre de séjour alors qu'ils sont « automatiquement Français » et qu'un tel titre « aurait dû leur être délivré depuis parfois de longs mois ou même depuis des années ».

L'association Droits Devants !! et le Comité des sans logis ont dénoncé « la cacophonie gouvernementale qui voit certains ministres apaiser et d'autre attiser ». « Cette politique du chaud et du froid savamment élaborée est, selon nous, indigne d'un gouvernement responsable », selon ces deux associations.

« Après avoir promis d'examiner leur situation avec bienveillance, le gouvernement en force délibérément les étrangers dans la détresse et fait ainsi preuve d'une inhumanité flagrante », estiment dans un communiqué commun sept associations (Cimade-Service Oecuménique d'entraide, FAS-TI-Fédération des associations de solidarité avec les travail-

leurs immigrés, Ligue des Droits de l'Homme, GISTI-Groupe d'informations et de soutien des travailleurs immigrés, MRAP et SNPM-Service national de la Pastorale des migrants).

Le premier charter d'expulsés avait été affrété le 18 octobre 1986 par Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur de la première cohabitation, renvoyant à Bamako 101 Maliens.

Entre le 1^{er} janvier et le 26 juin 1996, 6.231 personnes en situation irrégulière ont été reconduites à la frontière, soit 26 % de plus que l'année précédente pendant la même période. Sur l'ensemble de l'année 1995, le total des étrangers reconduits avait atteint 11.417 personnes.

Sous une autre forme, même article dans :

- L'Éclair Pyrénées
- Le Progrès de Lyon

N.C.P. LIT TOUT
Tél : 42.61.52.15 - Fax : 49.27.07.10

27 JUIN 96
LE NOUVEAU POLITIS HEBDO

93100 Montreuil
TEL : 49 88 29 00
HEBDOMADAIRE

**Etrangers :
une France coupable** *20/17*

• Parents d'enfants français en grève pour le droit de vivre en famille : Créteil (Val-de-Marne), Paris (église Saint-Hippolyte, rue Pajol), Lille (où Marie-Christine Blandin, présidente de la région Nord-Pas-de-Calais, les Verts, est venue faire un jeune de soutien), Lyon, Bobigny (Seine-Saint-Denis), et aussi Colombes, l'Haÿ-les-Roses, Longjumeau, Morlaix, Nantes, Toulouse, Versailles où les associations tentent (et réussissent quelquefois) à obtenir gain de cause.

Cimade, Droits-Devant !, Fasti, Gisti, LDH, Mrap, Pastorale des migrants, Collège des médiateurs, 14, rue d'Assas, 75006 Paris.

• A Arcueil, Afrique-sur-Seine demande la régularisation de 13 Zaïrois, déboutés du droit d'asile. 57, av. Laplace, 94110 Arcueil.

O.J.D : 35000

N.C.P LIT TOUT
Tél : 42.61.52.15 Fax : 49.27.07.10

LA DEPECHE DU MIDI

25 JUIN 1996
31000 TOULOUSE
TEL : 62 11 33 00
QUOTIDIEN

O.J.D : 238820

VOUS AVEZ LA PAROLE...

Contre la xénophobie... *20/17*

« Nous dénonçons le gouvernement et tous ceux qui, pour masquer les véritables causes de la crise, banalisent depuis des années les idées d'extrême droite et mettent en œuvre ses projets pour tenter de lui ravir des électeurs. (...) Nous rappelons solennellement les droits imprescriptibles de la personne humaine, quelles que soient son origine ou sa nationalité :

— Le droit d'asile ; Le droit à la liberté, à la dignité et à une justice équitable ; Le droit aux soins et à l'éducation ; — Le droit au respect de sa vie privée ; Le droit à vivre en famille ; — Le droit à la protection contre la torture et les traitements inhumains et dégradants. Nous revendiquons l'égalité de droits pour une pleine citoyenneté. Nous exigeons l'abandon immédiat de l'avant-projet Debré. Nous exigeons l'abrogation des lois Pasqua. Organisations actuellement signataires de l'appel : ACAT, CGT, Convergence Ecologie Solidarité, Fédération Anarchiste, FCPE, Fédération Léo-Lagrange, FEN, FSU, les Verts, Libre Pensee, LDH, LCR, MJS, MFPE, MRAP, Mouvement des citoyens, Parti communiste français, Parti socialiste, Radical, SE, SGEN CFDT, Sos Racisme, UD CFDT ».

N.C.P LIT TOUT
Tél : 42.61.52.15 Fax : 49.27.07.10

L' INDEPENDANT
28 JUIN 1996

66000 PERPIGNAN
TEL : 68.35.51.51
QUOTIDIEN

O.J.D : 74200

MRAP : « Humainement inacceptable » *20/17*

LE Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) a estimé hier que l'attitude du gouvernement face aux immigrés sans papiers, « qui fait du charter la seule réponse, est humainement inacceptable ». Dans un communiqué, le secrétaire général du MRAP, Mouloud Aounit, « élève une vigoureuse protestation devant l'attitude du gouvernement » qui est, selon lui, marquée, sur le plan juridique, « du sceau de l'incohérence ».

« Comment peut-on accepter qu'on régularise des parents (étrangers) d'enfants français, et de l'autre côté, expulser des catégories ayant des attaches avec la société française, tels que les conjoints

de Français, les jeunes arrivés en France après l'âge de dix ans, à qui, à dix-huit ans, on demande de repartir, les demandeurs d'asiles déboutés... ? », s'interroge-t-il.

« Politiquement, c'est une catastrophe dans la mesure où cette attitude ne peut que concourir à alimenter et donner une légitimité aux thèses racistes et xénophobes du Front national, en bégayant son programme », ajoute-t-il.

Le MRAP « en appelle à un sursaut citoyen des partis politiques, associations, pour répondre à cette provocation qui défigure une certaine idée et image de la France ».

COLLECTIF DES SANS-PAPIERS
POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE (PARIS)

*"Chacun doit utiliser sa parcelle d'influence
pour que justice soit rendue."
Message aux chrétiens de Paris et à tous les
hommes de bonne volonté, 29 juin 1996.*

Membres du Collectif des sans-papiers pour le droit de vivre en famille (Paris), nous sommes accueillis depuis le 18 juin 1996 par la paroisse Saint Hippolyte.

Par notre action et la création de ce lieu d'informations et de débats, nous avons voulu mieux faire comprendre l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, les difficultés et parfois les drames que nous traversons : parents d'enfants français, parents d'enfants nés en France, conjoints de Français, conjoints d'étrangers en situation régulière, jeunes entrés en France en dehors de la procédure du regroupement familial, nous sommes tous privés du droit élémentaire de vivre dignement avec notre famille.

En quelques jours, nous avons reçu de nombreux soutiens et témoignages de sympathie : paroissiens, habitants du quartier, syndicats, associations de solidarité. Madame Danielle Mitterrand nous a reçus au siège de la Fondation France-Libertés, Mgr Frickart et le pasteur Stewart sont venus ensemble nous apporter un témoignage de soutien, Mgr Lustiger est venu participer à la journée de jeûne solidaire que la paroisse a organisée le samedi 29 juin.

Forts de ces soutiens et de ces témoignages, nous avons espéré que la Préfecture de police de Paris accepterait d'engager une concertation afin qu'une issue positive soit trouvée pour la centaine de familles de notre collectif, comme pour toutes celles qui rencontrent les mêmes difficultés.

A ce jour, la seule réponse des pouvoirs publics est celle du mépris : aucune suite n'a été donnée à nos demandes de rendez-vous.

Le seul message a été celui du Ministère de l'intérieur indiquant, par communiqué du 26 juin, que "le mouvement qui s'est développé ici ou là ces derniers temps pour faire croire à de nombreuses familles en situation irrégulière qu'en dépit des textes, elles pouvaient espérer voir leur présence régularisée ne peut qu'ajouter à leur détresse et les enfermer un peu plus dans l'illusion".

Nous ressentons cette déclaration du Ministère de l'intérieur comme une insulte. Nous ne voulons pas croire que le Gouvernement de la France, pays de la Déclaration des droits de l'homme, puisse rester volontairement sourd à la détresse d'hommes, de femmes et d'enfants qui ne demandent qu'à vivre libres et dignes.

Huit d'entre nous ont décidé d'entamer aujourd'hui une grève de la faim. Il ne s'agit pas d'un chantage. Cette grève de la faim est un cri, le dernier appel que nous puissions lancer au Premier Ministre et au Gouvernement pour qu'il accepte d'ouvrir la porte à une solution sauvegardant la dignité et les droits fondamentaux de chacun.

le 1er juillet 1996

Conférence de Presse du 1er juillet 1996 du Collège des Médiateurs

1. Les Médiateurs ont respecté le jeu de la démocratie en faisant appel aux institutions de la République responsables du traitement des problèmes de l'immigration. Ils avaient reçu l'assurance du Cabinet du Premier Ministre que les cas des Africains sans papiers réfugiés successivement à Saint Ambroise, Japy, Saint Jean Baptiste de la Salle, la Cartoucherie et Pajol, seraient examinés dans le souci de les traiter avec la bienveillance que justifiaient leur comportement, les preuves de leur insertion dans la société française et l'absence de casier judiciaire de droit commun.
2. Des mesures ont été prises par la Préfecture de Police pour procéder à un examen approfondi des dossiers. Mais en fin de compte le gouvernement a décidé de ne régulariser que 49 sur 315 Africains adultes concernés.
3. Cette décision a été communiquée à la presse par le Ministère de l'Intérieur pendant que les Médiateurs étaient reçus à Malignon et avant qu'ils aient pu faire des contre-propositions argumentées.
4. Les Médiateurs considèrent cette façon de procéder comme inacceptable. Elle revient à récuser les efforts accomplis pendant plus de deux mois pour trouver des solutions équitables. Ils ont mis les autorités en garde quant aux responsabilités qu'elles prennent, face aux effets inévitables qu'entraînent le désespoir des Africains, la consternation et l'indignation des démocrates.
5. Ils ont pu mesurer la dignité, le sens des responsabilités des Africains sans papiers qui ont attendu patiemment les résultats d'une procédure par laquelle ils se mettaient à la merci des autorités de contrôle. Ils voient en eux des hommes, des femmes, des familles de pays d'Afrique dont les peuples se sont battus pour la France dans toutes les guerres et ont apporté leur force de travail et leur culture: ils méritaient donc un autre traitement.
6. Les Médiateurs constatent que le Gouvernement n'a pas fait usage de leur disponibilité et de leurs compétences pour une véritable médiation. Ils restent aux côtés des Africains pour les accompagner dans leur lutte et être leurs interprètes auprès de l'opinion publique et des plus hautes autorités de l'État.
Il serait dramatique que la France, sous l'effet d'une politique qui ne peut convenir qu'aux dirigeants du Front National, quitte la voie de l'honneur et des Droits de l'Homme et prenne celle d'une société fermée donc en déclin.
7. C'est pourquoi, ils en appellent directement au Président de la République pour souligner l'urgence d'une politique entièrement renouvelée conformément à leur Adresse du 14 juin 1996.
8. Ils projettent de tenir de très larges Assises pour débattre publiquement des bases d'une politique nouvelle d'immigration.



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

COMMUNIQUE DE PRESSE

**SANS PAPIERS : LE MRAP APPELLE A MANIFESTER
LE MERCREDI 3 JUILLET 1996 A 18H00
DE BELLEVILLE A NATION**

Le gouvernement espère-t-il que la fin de non-recevoir méprisante opposée aux demandes des "SANS PAPIERS" de SAINT-AMBROISE et au Collège des médiateurs constitue, la trêve estivale aidant, le point final d'un mouvement de justes revendications, en cours de développement dans la France entière ?

Le gouvernement espère-t-il pouvoir maintenir une politique qui, depuis plus deux décennies, traite le phénomène de l'immigration en France :

- par la fermeture officielle des frontières, qui ne tient compte ni de la REALITE INTERNATIONALE NI DES VÉRITABLES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE,
- par le repli frileux et décadent de la France et de l'Europe sur elles-mêmes, en refusant de regarder le monde en face, de comprendre et d'accueillir les justes attentes de populations victimes de la misère et de la violence et de contribuer au DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENSEMBLE DE LA PLANÈTE,
- par la chasse honteuse à l'étranger qui ruine les valeurs fondamentales de la République et sème, pour les générations à venir, des germes de haine entre les peuples.

Le gouvernement espère-t-il faire l'économie d'un véritable débat national, dans la transparence et l'honnêteté, sur la politique de relations et de coopération internationales entre la FRANCE et la COMMUNAUTÉ DES NATIONS, vis-à-vis des causes des mouvements migratoires et des exodes désespérés auxquels sont réduites les populations ?

L'attitude des Autorités de l'Etat est irresponsable et à très courte vue. Le MRAP soutient pleinement la position du collège des médiateurs de "Saint-Ambroise" exprimée dans Le Monde, sous le titre "**Etrangers : une politique à refaire**".

Le MRAP réaffirme sa solidarité sans faille avec les "SANS PAPIERS" qui luttent et prennent de jour en jour des initiatives dans de nombreuses régions de France.

Le MRAP appelle à la

**Manifestation du mercredi 3 juillet 1996 à 18h00
De Belleville à Nation**

Le MRAP appelle l'ensemble des citoyens à s'y joindre et à exprimer leur solidarité avec les étrangers en lutte pour le **RESPECT DES DROITS INALIÉNABLES DE LA PERSONNE HUMAINE**.

Paris, le 1er juillet 1996

Les réfugiés de Saint Ambroise
 22 rue pajol 75018 Paris Tel : 02 42 46 27

Aux médiateurs
 Aux associations de soutien
 A Monsieur Lustiger

Messieurs,

Nous, Réfugiés de Saint-Ambroise avons constaté pour la première fois de le début de notre lutte, le 18 mars 1996, que les associations, les médiateurs, l' Archevêché et nous mêmes sommes d'accord pour admettre que l'état français s'est joué de tout le monde.

Notre réponse, dans ce contexte doit être non seulement réfléchi mais aussi unitaire à partir du moment que nous condamnons la méthode du gouvernement tant sur la forme que sur le fond.

L'archevêché en la personne du père Mallmann a donné son accord de principe pour la tenue d'une réunion de concertation en vue de définir un projet commun face aux autorités gouvernementales.

Nous réitérons notre demande à vous tous, pour cette réunion se tienna à Pajol dans les locaux de la CFDT le lundi prochain.

Mais il faut s'accorder sur le fait que la réponse est inquiétante pour les sans papiers, d'où la nécessité de les mettre en sécurité.

La politique envers les immigrés est à revoir sinon à réadapter. Il faut pour cela dans la démarche du marchandage et exiger la régularisation des sans papiers de Saint-Ambroise, et même d'ailleurs.

Nous vous réaffirmons notre volonté à rester groupés dans le cadre de cette lutte et nous mènerons par ailleurs d'autres actions durant l'été pour maintenir la pression sur les pouvoirs publics.

Paris le 3/07/1996



mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples

siège : 89, rue oberkampf - 75543 paris cedex 11 - tél.: (1) 43.14.83.53 - fax : (1) 43.14.83.50

De : Mouloud AOUNIT
Secrétaire général

A : Martin ZERNER, Marie-Claire BOONS, Reine HENAFF
Fax : 42 41 56 66

Paris, le jeudi 4 juillet 1996

Nous avons été informés de l'organisation de votre conférence de presse de demain 5 juillet et nous avons reçu copie des deux appels à la solidarité avec les étrangers, émanant de personnalités du monde universitaire et médical.

Le MRAP ne peut que soutenir ces initiatives, d'autant que dès le premier trimestre de 1995, nous avons mené une action très semblable aboutissant à la publication à deux reprises dans Le Monde d'un **engagement de solidarité** signé par 500 personnalités dont je vous envoie copie pour votre information (première publication du 1-04-95).

Les mobilisations actuelles aux côtés des « sans papiers » illustrent et renforcent à leur façon la campagne interassociative de quelques 82 associations et syndicats contre le projet de loi TOUBON sur le terrorisme et « **contre le délit d'entraide et de solidarité** » qui a fait l'objet d'une procédure parlementaire entamée fin 95 et sur le point de se conclure. A toutes fins utiles, nous vous joignons le dernier tract de cette campagne avec la liste de ses signataires.

Le MRAP sera représenté à votre conférence de presse de demain 5 juillet à la Faculté de théologie protestante par Bernadette HETIER, Secrétaire national chargée de l'immigration.

NON AU DELIT D'ENTRAIDE

ET DE

SOLIDARITE

Alors que s'ouvre en seconde lecture à l'Assemblée Nationale un débat sur le Projet de loi TOUBON relatif au renforcement de la répression contre le terrorisme, les 60 et quelques organisations qui s'étaient adressées ensemble au Législateur et au Gouvernement lors des débats au Sénat renouvellent leurs exigences au nom de l'éthique et du respect des droits fondamentaux :

- retrait du projet de loi des dispositions intégrant le délit d'aide au séjour irrégulier d'un étranger (prévu par l'article 21 de l'ordonnance du 2 novembre 1945) dans la législation antiterroriste ;
- modification de l'article 21 afin d'en excepter l'aide fournie sans but lucratif, au titre de la solidarité familiale, humanitaire ou caritative.

Elles considèrent que l'engagement pris par le Garde des sceaux d'accepter, dans le projet de loi transmis à l'Assemblée Nationale en seconde lecture, une disposition qui exempte de poursuites certains membres de famille d'un étranger en situation irrégulière est trop limité.

La protection doit être étendue à toutes les personnes ou organisations agissant sans but lucratif, conformément aux dispositions de l'accord de Schengen signé par la France.

Les organisations soussignées restent entièrement mobilisées et réaffirment leur intention de continuer à apporter leur aide désintéressée à toute personne en détresse, quels que soient sa nationalité ou son statut administratif.

Associations signataires : Accueil et Promotion - ACTIT - ACTUP - A.E.F.T.I. - Agir ensemble - AIDES - Alternative Libertaire - AMF (Aide aux marocains en France) - ANAFIE - ARCAT-SIDA - Association des Communistes Combattants du Sida - Association des Tunisiens en France - Association Française des Juristes Démocrates - Association Le Manifeste - ATD Quart Monde - ATMP - La Bellevilleuse - CCFD - CEDETIM - Centre d'Action Social Protestant (CASP) - Cercles Féminins Pluriels - CGT - CIEMI (Centre d'information et d'études sur les Migrations Internationales) - CIMADE - Collectif de Solidarité Algérie (C.SAVO) - COMEDE (Comité médical des exilés) - Comité des Sans Logis - Comité de solidarité avec Euskadi - CSF (Confédération Syndicale des Familles) - DAL - Dedans Dehors - Droit de Cité - Droit Devant!! - Emmaüs France - ENSEMBLE Vivre et Travailler - FACEEF - FASTI - FCE - Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR ex. UTIT) - Femmes Plurielles d'Argenteuil - FETAF - FEYKA Kurdistan - Fondation Abbé Pierre - France Terre d'Asile - GISTI - JALB Lyon - JRE (Jeunes contre le racisme en Europe) - MRAP - Nouveaux Droits de l'Homme - OIP (Observatoire International des Prisons) - Observatoire des libertés publiques - Ras l'Front - SAF - Syndicat de la Magistrature - SNPM (Pastorale des Migrants) - SOL en SI - SOS Racisme - Union des Jeunes Avocats de Paris - UNION TSIGANES et VOYAGEURS de FRANCE - UNIOPSS - URMED Solidarité - URSOA - Voyage de Noce

Le MRAP est le point de contact de cette démarche collective. Pour toutes questions, s'adresser à Bernadette HETIER, Secrétaire National chargée du secteur Justice-Immigration-Santé (secrétariat : Isabelle VERNHES, tél. : 43.14.83.56)

(Avril 96)

Le sans-papiers libéré

CIMADE • CDSL • Droits devant ! • Emmaüs-France • FASTI • GISTI • LDH • MRAP • SNPM

ÉDITO

FACE A LA POLITIQUE DE L'AUTRUCHE

"Le mouvement qui s'est développé ici ou là ces derniers temps pour faire croire à de nombreuses familles en situation irrégulière qu'en dépit des textes, elles pouvaient espérer voir leur présence régularisée, ne peut donc qu'ajouter à leur détresse et les enfermer un peu plus dans l'illusion."

C'est ainsi que le ministère de l'intérieur conclut le communiqué dans lequel, le 26 juin, il a annoncé le "résultat" de l'examen individuel des dossiers des "réfugiés de Saint-Ambroise" : parmi les quelques 300 personnes concernées, seulement 48 adultes, "parents d'enfants nés avant le 1er janvier 1994 sur notre territoire et donc automatiquement français" (?), pourront se voir délivrer une carte de séjour d'un an.

Trois mois de lutte, l'intervention de vingt-six personnalités constituées en Collège de médiateurs, la promesse d'un examen individuel bienveillant de chaque dossier n'auront donc abouti qu'à cette issue dérisoire. Par cette fin de non-recevoir (les seules situations retenues auraient déjà dû être régularisées si les pouvoirs publics étaient capables de faire respecter leurs circulaires de mai et juin 1995 sur les parents d'enfants français), le gouvernement fait la preuve de son incapacité à comprendre que le problème soulevé par les "réfugiés de Saint-Ambroise" est de nature politique. Son analyse des mouvements de sans-papiers qui ne cessent d'émerger un peu partout en France s'inscrit dans la même logique aveugle.

Loin de briser la dynamique engagée, le communiqué du ministère de l'intérieur semble avoir pour effet de renforcer la mobilisation. Qu'on en juge : à Paris, une paroisse du XIIIème arrondissement accueille un nouveau mouvement de sans-papiers, soutenu par l'archevêché et la Fédération protestante de France. Dans le Val-de-Marne, en Seine-Saint-Denis, à Nantes, des journées de jeûne sont organisées en solidarité avec les sans-papiers. Le Collège des médiateurs, en condamnant l'attitude des pouvoirs publics, annonce publiquement qu'il reste aux côtés des "réfugiés de Saint-Ambroise" et prévoit de tenir de très larges Assises pour débattre d'une politique nouvelle d'immigration. Cent cinquante intellectuels de tous horizons déclarent "offrir l'hospitalité à quelqu'un du groupe de Saint-Ambroise (...) jusqu'au moment où tous auront obtenu leurs papiers". Une coordination régionale d'Ile de France des mouvements de sans-papiers se met en place.

Bref, au lieu d'étouffer leurs mouvements, la politique de l'autruche du gouvernement contraint les sans-papiers à amplifier et à organiser leur protestation. Elle pousse de nombreux Français à se déclarer solidaires de leurs revendications.

Au sommaire

BREVE CHRONOLOGIE DES DIFFÉRENTS MOUVEMENTS EN COURS

Colombes, Créteil et l'Hay-les-Roses, Lille, Longjumeau, Lyon, Morlaix, Nantes, Paris, Saint-Denis, Toulouse

DOCUMENTS

- Communiqué du ministère de l'intérieur : "Etrangers en situation irrégulière", 26 juin 1996.
- Communiqué de la Coordination Ile de France, 26 juin 1996.

- « Une inhumaine fin de non-recevoir » (communiqué des associations, 27 juin 1996).
- Déclaration du collège des médiateurs, 1er juillet 1996.
- Texte des Hauts de Seine
- Communiqué de Lyon
- Lille et Nantes : coupures de presse
- Communiqué du Collectif de Saint-Hippolyte(Paris)
- Texte du Val de Marne

**SI VOUS PAYEZ 5 F CE PETIT JOURNAL
GRATUIT, VOUS AIDEREZ LES SANS-PAPIERS
A MENER LEUR LUTTE**

LES SANS-PAPIERS EN MOUVEMENT

Chronologie des événements à Colombes, Créteil et l'Haÿ-les-Roses, Lille, Longjumeau, Lyon, Morlaix, Nantes, Paris, Saint-Denis, Toulouse, Versailles

A COLOMBES (HAUTS-DE-SEINE)

- **4 mai** : constitution d'un collectif des sans-papiers. Il définit des exigences qui reprennent les critères proposés par les médiateurs de Paris à Matignon (voir ci-dessus). Le collectif fait référence aux mouvements de Morlaix, de Paris et de Versailles.
- **14 mai - fin juin** : le Collectif organise plusieurs réunions publiques et manifestations dans le département, et met en place deux permanences hebdomadaires pour les sans-papiers. Le comité de soutien s'élargit à une trentaine d'organisations associatives, syndicales et politiques. Des élus se joignent au mouvement.

- **1er juillet** : une délégation du Collectif est reçue par la préfecture des Hauts-de-Seine. Il obtient la garantie d'un examen bienveillant des 89 dossiers déjà présentés, et de ceux qui suivront.

A CRETEIL ET A L'HAÏ-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

- **11 juin** : à l'appel de trois collectifs antiracistes du département, une réunion rassemble des membres de familles étrangères à Créteil en vue de faire le point sur leur situation et de demander à la préfecture de régler leur cas.
- **18 juin** : le Collectif unitaire antiraciste du Val de Marne organise une manifestation, suivie d'une conférence de presse à Créteil pour expliquer sa démarche, et faire soutenir sa demande de rendez-vous à la préfecture. Une lettre en ce sens est adressée à tous les maires du département. Le Collectif reçoit le soutien de l'Evêque de Créteil.
- **28 juin** : un jeûne de vingt-quatre heures est organisé à l'église de Créteil.

A LILLE (NORD)

- **7 juin** : sept pères étrangers d'enfants français entament une grève de la faim afin d'obtenir, pour eux et pour les 235 familles dans la même situation du département, une carte de dix ans.
- **23 juin** : les grévistes décident de suspendre leur action, à la suite de la proposition du préfet du Nord

de leur délivrer des cartes temporaires mention "visiteur" jusqu'à la réunion de la Commission du séjour prévue pour le 8 juillet.

A LONGJUMEAU (ESSONNE)

- **23 mai - 3 juin** : un couple de Zaïrois, demandeurs d'asile déboutés, s'engage dans une grève de la faim pour obtenir sa régularisation. Au bout de douze jours, ils obtiennent de la préfecture de l'Essonne une carte d'un an salarié au mari, et une carte d'un an visiteur (sans droit au travail) à son épouse.

A LYON (RHÔNE)

- **11 juin** : douze Algériens, dont dix parents d'enfants français, engagent une grève de la faim dans les locaux de JALB. Ils demandent au préfet une carte de dix ans pour tous les parents d'enfants français du département et, à tout le moins, une carte d'un an de salarié, automatiquement renouvelable, sans opposition de la situation de l'emploi.
- **24 juin** : les grévistes suspendent leur action ; deux d'entre eux ont obtenu la délivrance d'une carte de dix ans, huit autres celle d'une carte d'un an renouvelable, avec autorisation de travail.

A MORLAIX (FINISTÈRE)

- **5 avril** : deux familles de demandeurs d'asile déboutés – l'une bulgare (avec trois enfants de 13 ans, 10 ans et 1 an), l'autre zairoise (avec un enfant de 3 ans) – sont menacées de reconduite à la frontière par la préfecture du Finistère. Des habitants de Morlaix s'opposent à l'exécution de la mesure. La préfecture assigne les étrangers à résidence. Ils déposent une demande d'asile territorial auprès de la préfecture et du ministère de l'intérieur.
- **22 avril** : un comité de soutien – Amnesty International, Ligue des droits de l'homme, Morlaix-Libertés et nombre de particuliers – se structure, obtient l'appui de la mairie de Morlaix qui héberge les deux familles auxquelles s'ajoutera une troisième

(une mère et deux enfants de 18 ans et 13 ans) de nationalité roumaine. Cette dernière demande un titre de séjour pour soins.

Des élus interviennent en faveur de ces étrangers. Chaque mercredi et chaque samedi, entre soixante et cent personnes les accompagnent pour le pointage à la gendarmerie prévu par l'assignation à résidence.

• **2 mai** : le ministère de l'intérieur indique par lettre à certains élus que les demandes d'asile territorial sont à l'étude.

A NANTES (LOIRE ATLANTIQUE)

• **31 mai-1er juin** : soixante-quinze personnes se sont engagées dans un jeûne de vingt-quatre heures sur le parvis de la cathédrale de Nantes pour soutenir la demande de régularisation de soixante-quinze familles étrangères comportant des enfants français. Le député-maire de Nantes et l'évêque de Nantes apportent leur soutien à ce mouvement

• **5 juin** : la Coordination 44 pour le droit de vivre en famille est reçue par le préfet. De cette entrevue, il ressort que celui-ci n'est pas opposé à des admissions au séjour à titre exceptionnel, sur des bases humanitaires. Il s'engage à délivrer, après examen au cas par cas, des cartes de dix ans aux parents d'enfants français, sous réserve de fraude.

A PARIS

DE SAINT-AMBROISE A SAINT-BERNARD

• **18 mars** : occupation de l'église Saint-Ambroise (Paris XIe) par plusieurs centaines d'Africains (dont femmes et enfants) sans papiers, qui réclament la régularisation de leur situation.

• **20 mai** : sur 277 dossiers de sans-papiers adultes regroupés à la rue Pajol, 205 seront convoqués entre le 28 mai et le 10 juin pour réexamen de leur situation administrative. Tels ont du moins été les résultats du tri effectué par le directeur de la police générale à la préfecture de police de Paris, chargé par Matignon de cette opération exceptionnelle. Les médiateurs se sont engagés à soutenir les non convoqués jusqu'au bout.

• **26 juin** : un communiqué du ministère de l'intérieur annonce l'issue de cet examen : sur les 315 dossiers de Saint-Ambroise, (dont font partie les 205 de Pajol), 48 pourront recevoir une carte de séjour temporaire d'un an renouvelable. Il s'agit, selon le ministère, des "parents d'enfants nés avant le 1er janvier 1994 sur notre territoire et de ce fait automatiquement français" (voir ce communiqué ci-après). Les autres sont invités à quitter la France dans un délai d'un mois.

• **28 juin** : le groupe des sans-papiers de Pajol occupe l'église Saint-Bernard de la Chapelle (Paris XVIIIe). Ils reçoivent l'assurance de l'archevêché de Paris qu'il ne serait pas fait appel à la force publique pour les évacuer.

Une manifestation de la République à la rue Pajol rassemble les différents mouvements de sans-papiers de la région parisienne, regroupés en Collectif Ile de France.

Dix critères de régularisation proposés par les médiateurs

Parents étrangers d'enfants français

Conjoints ou concubins notoires de Français

Conjoints et enfants d'un étranger en situation régulière

Parents étrangers d'enfants nés en France

Étrangers dont le retour interromprait le traitement médical d'une maladie physique ou mentale grave

Déboutés du droit d'asile entrés en France avant le 1er janvier 1993

Étrangers ayant un proche parent résidant en France (ascendants, frères, sœurs)

Étrangers que le retour exposerait à des risques sérieux

Étudiants en cours d'études universitaires reconnues

Étrangers ayant une bonne insertion dans la société française

• **1er juillet** : le collège des médiateurs qualifie publiquement la réponse des pouvoirs publics d'"inacceptable". Il annonce qu'il reste aux côtés des Africains pour les accompagner dans leur lutte, et en appelle au président de la République pour souligner l'urgence d'une politique (de l'immigration) entièrement renouvelée (voir texte ci-après).

SAINT-HIPPOLYTE

• **18 juin** : une centaine de familles regroupées au sein d'un Collectif pour le droit de vivre en famille sont accueillies par la paroisse Saint-Hippolyte (Paris XIIIe) avec l'accord de l'archevêché de Paris. Ils revendiquent la régularisation de leur situation

administrative pour pouvoir vivre dignement en famille.

• **24 juin** : le Collectif pour le droit de vivre en famille reçoit la visite et le soutien de Danielle Mitterrand.

• **25 juin** : Mgr Frikart, évêque auxiliaire de Paris, et le pasteur Stewart, président de la Fédération protestante de Paris, se rendent à Saint-Hippolyte. Mgr Frikart souligne publiquement "l'immoralité de certaines dispositions des lois sur l'immigration".

• **29 juin** : une centaine de chétiens du diocèse organisent un jeûne de solidarité avec les sans-papiers. Au cours de cette journée le Collectif reçoit la visite de Mgr Lustiger.

• **1er juillet** : devant le refus des autorités de répondre à leur demande de rendez-vous, huit personnes au sein du collectif décident d'entamer une grève de la faim.

A SAINT-DENIS (SEINE-SAINT-DENIS)

• **6 mai** : rassemblement devant la préfecture de Bobigny à l'appel de la Coordination départementale pour le droit des étrangers à vivre en famille. Dix-neuf organisations associatives, syndicales et politiques soutiennent le mouvement.

• **8 juin** : une trentaine de membres de familles du département sont accueillis dans un local paroissial de Saint-Denis, d'où ils entendent sortir quand ils auront été régularisés.

• **12 juin** : la Coordination départementale pour le droit de vivre en famille écrit au préfet pour lui demander la délivrance d'une carte de dix ans aux parents d'enfants français, aux conjoints de Français condamnés à vivre à l'étranger faute de visa, aux conjoints de Français et d'étrangers en situation régulière, ainsi qu'aux membres de leur famille qui sont à leur charge, aux jeunes entrés hors du regroupement familial, aux demandeurs d'asile déboutés ayant des attaches familiales en France, aux membres de familles polygames, aux familles

monoparentales.

• **29-30 juin** : les familles s'installent pour le week-end dans la basilique de Saint-Denis. Un jeûne de soutien est organisé par la Coordination départementale pour le droit de vivre en famille. Au cours de la messe dominicale, le curé de la cathédrale dénonce l'attitude "immorale" de l'Etat.

A TOULOUSE (HAUTE-GARONNE)

• **9 mai** : six étrangers entament une grève de la faim à l'église du Sacré-Cœur. Il s'agit de cinq parents d'enfants français et d'un parent d'enfants étrangers. Vingt-deux organisations associatives, syndicales et politiques les soutiennent.

• **27 mai** : la grève de la faim est interrompue, le préfet ayant accepté par écrit de délivrer des cartes de salarié d'un an sans production de contrat de travail et renouvelable de plein droit. Les parents d'enfants français du département seront traités dans le même esprit.

A VERSAILLES (YVELINES)

• **15 avril** : huit parents étrangers d'enfants français entament une grève de la faim à Versailles dans la cathédrale Saint-Louis et avec l'accord de l'évêque. Ils exigent la régularisation des 134 dossiers identiques aux leurs répertoriés dans le département des Yvelines. Un collectif de trente-six associations, syndicats et formations politiques soutient leur revendication.

• **26 avril** : le préfet des Yvelines écrit au comité de soutien qu'il accordera une carte de résident de 10 ans et, aux Algériens, un titre de séjour d'un an (à cause des accords franco-algériens) avec autorisation de travail à tous les parents étrangers d'enfants français du département qui ont demandé leur régularisation, à l'exception de seize cas qui, selon lui, ne remplissent pas les conditions.

Organisations éditrices

CIMADE

46, boulevard des Batignolles
75017 Paris
Tel. (1) 40 08 05 34 et Fax (1) 40 08 05 27

Droits devant I

44, rue Montcalm
75018 Paris
Tel. (1) 42 58 82 22 et Fax (1) 42 58 82 21

CDSL

44 rue Montcalm
75018 Paris
Tel. (1) 42 58 82 66

FASTI

4, square Vitruve
75020 Paris
Tel. (1) 40 34 84 41 et Fax (1) 43 64 04 73

Emmaüs-France

179 bis, quai de Valmy
75010 Paris
Tel. (1) 46 07 51 51 et Fax (1) 46 07 69 10

GISTI

30, rue des Petites Écuries
75010 Paris
Tel. (1) 42 47 07 09 et Fax (1) 42 47 07 47

LDH

27, rue Jean-Dolent

75014 Paris

Tel. (1) 44 08 87 29 et Fax (1) 45 35 23 20

MRAP

89, rue Oberkampf
75011 Paris
Tel. (1) 43 14 83 53 et Fax (1) 43 14 83 50

Secrétariat national de la Pastorale des migrants (SNPM)

269 bis, rue Faubourg-St-Antoine
75011 Paris
Tel. (1) 43 72 47 21 et Fax (1) 46 59 04 89

Conception et réalisation : GISTI.
Reproduction autorisée

Aidez les comités locaux de soutien

Les étrangers en lutte et les comités de soutien ont besoin de votre présence et de vos contributions

• Paris

SANS-PAPIERS DE SAINT-AMBROISE

22, rue Pajol
75018 Paris

Tel. et Fax : (1) 46 07 16 19

Compte bancaire : Crédit mutuel n° 80 13 4041
chèques libellés à l'ordre de la CFDT Solidarité SP
(CFDT-Cheminots, 22, rue Pajol, 75018 Paris)

COLLECTIF DES SANS-PAPIERS POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

Paroisse Saint-Hippolyte
27, avenue de Choisy
75013 Paris

Tél : (1) 45 70 71 80

Fax : (1) 45 85 51 59

• Essonne

Prendre contact à Longjumeau notamment avec l'ACAT, l'Association culturelle humanitaire Yoff Longjumeau, l'Association zairoise de Longjumeau, la CIMADE, la Communauté protestante évangélique de Longjumeau, l'Equipe Œcuménique Accueillir l'étranger, la Pastorale des migrants, SOS Racisme, Vie nouvelle.

• Finistère

Comité de soutien

Mairie

29600 Morlaix

Tel. (16) 98 63 10 10 (18 h à 20 h)

et Fax (16) 98 63 27 78

• Hauts-de-Seine

Collectif des associations

Local des associations

32, boulevard des Oiseaux

92700 Colombes

Contacts le samedi

(14 h à 17 h) et mardi (18 h à 20 h)

• Haute-Garonne

Eglise du Sacré-Cœur

Place de la Patte-d'Oie

31300 Toulouse

Tel. et Fax : (16) 61 49 07 49

• Nord

Maison de la nature et de l'environnement

23, rue Gosselet

59000 Lille

Tel. (16) 20 52 12 02 et Fax (16) 20 86 15 56

• Loire atlantique

Prendre contact à Nantes notamment avec AC!, ACCA, AEC, ALFA, Artisans du monde, ASAMLA, ASJ, CCFD, CIMADE, CSF, GASPROM, LDH, MRAP, Pastorale des migrants, SOS Racisme.

• Rhône

Jeunes arabes de Lyon et banlieue

254 b, rue Duguesclin

69003 Lyon Cedex 03

Tel. (16) 78 60 34 62 et FAX (16) 78 95 01 67

• Seine-Saint-Denis

Coordination départementale pour le droit de vivre en famille

Association des femmes de Franc-Moisin (AFFM)

3, rue du Languedoc

93200 Saint-Denis

Tel. (1) 42 43 46 93 et Fax (1) 42 43 00 79

Les étrangers en lutte se trouvent Salle Saint-Denis, 8, rue de la Boulangerie, 93200 Saint-Denis - Tel. (1) 48 20 25 44.

• Val-de-Marne

Collectif unitaire antiraciste et Collectif académique de défense des jeunes et des maîtres-auxiliaires étrangers

c/o Collectif antiraciste de l'Haÿ-les-Roses et Fresnes

34, rue Jean-Jaurès

94240 L'Haÿ-les-Roses

• Yvelines

Collectif étrangers-Français en Yvelines

c/o ASTI/LDH

4, rue Archimède

78200 Mantes-la-Jolie

Tel. (1) 34 76 80 69 et Fax (1) 30 92 13 48

Collège des médiateurs

14, rue d'Assas

75006 Paris

Tel. (1) 44 39 48 11 et Fax (1) 40 49 01 92

Sans-papiers : une décision scandaleuse qui impose une riposte immédiate

La situation désastreuse réservée aux sans-papiers éclate avec force au grand jour, car ils sont privés des droits fondamentaux que sont les droits au logement, à la santé, à l'éducation et au travail. Toute leur existence et leur identité s'en trouve bafouées.

UNE MONTÉE DES LUTTES

Exaspérés par le refus des pouvoirs publics, les sans-papiers ont décidé de se mobiliser depuis plusieurs mois. De Saint-Ambroise à Pajol, dans le 13^e arrondissement à Paris, à Versailles, Colombes, Saint-Denis, Créteil et dans de nombreuses villes de province (Lille, Toulouse, Lyon, Morlaix, Nantes), ils montrent leur volonté d'être reconnus et régularisés.

Les sans-papiers et toutes les associations les soutenant exigent une solution positive d'ensemble qui refuse le cas par cas arbitraire et retient de critères collectifs respectant les attaches familiales et sociales ainsi que le droit d'asile et les principes humains élémentaires.

UNE RÉPONSE INQUALIFIABLE

Le gouvernement vient de faire connaître sa décision concernant les sans-papiers de Paris. Seulement 48 sur environ 400 se verraient délivrer un titre de séjour d'un an renouvelable. Le ministère de l'Intérieur donne les mêmes directives à toutes les préfectures.

Une fois de plus, les pouvoirs publics ont décidé de traiter la situation des sans-papiers par le mépris le plus total. En ne régularisant qu'un nombre dérisoire d'entre eux, le gouvernement refuse de régler des problèmes humains et sociaux criants. Pire, il se propose d'expulser tous ceux qu'il rend irrégularisables, au mépris du droit de vivre en famille, du droit d'asile et d'une insertion déjà réalisée. La même attitude se manifeste dans les différentes préfectures.

LES ÉTRANGERS COMME BOUCS ÉMISSAIRES

Au lieu de s'attaquer aux véritables problèmes de la société française (chômage, exclusion, précarité), le gouvernement se rallie aux thèses racistes et xénophobes de l'extrême droite, en désignant les étrangers comme responsables de la crise.

Jusqu'où iront ces dérives sécuritaires et répressives ? Le dangereux climat qui se développe à l'encontre des étrangers s'étend déjà à des fractions importantes de la population française fragilisées par la remise en cause généralisée des acquis sociaux et des libertés démocratiques.

AGIR TOUS ENSEMBLE

Le gouvernement aurait tort de croire qu'il va utiliser la période des vacances pour miser sur l'isolement des sans-papiers et faire tomber la répression comme il l'entend.

**Une réaction s'impose immédiatement
Mobilisons-nous massivement
pour obliger le gouvernement à reculer
et à régulariser les sans-papiers**

**Tous ensemble à la manifestation
du mercredi 3 juillet à 18 heures
de Belleville à Nation**

Cet appel est lancé par la coordination régionale d'Ile-de-France qui regroupe les représentants des sans-papiers et des collectifs d'associations les soutenant :

Les Sans-papiers de Saint-Ambroise, Collectif de sans-papiers des Hauts-de-Seine, Coordination départementale pour le droit de vivre en famille (93), Collectif Étrangers-Français en Yvelines, Collectif des sans-papiers de Créteil, Collectif pour le droit de vivre en famille (Paris 13e), Collectif pour la défense des élèves, étudiants et maîtres auxiliaires étrangers, Collectif de solidarité avec les déportés mauritaniens.

CIMADE • Emmaüs-France • FASTI • GISTI • LDH • MRAP • SNPM

COMMUNIQUÉ

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX « RÉFUGIÉS DE SAINT-AMBROISE »

Une inhumaine fin de non-recevoir

Plus de trois mois de protestation à l'initiative de près de quatre-cents étrangers d'abord rassemblés dans l'église Saint-Ambroise (Paris 11e), puis dans un local de la SNCF, rue Pajol (Paris 18e) ; dix-sept jours de grève de la faim ; un collège de vingt-six personnalités indépendantes qui, au cours de la médiation qu'elles acceptent de mener, demandent la régularisation de ces étrangers en constatant que « la législation (française) est archaïque et répressive ». Mais rien n'y fait. Le gouvernement a pris, le 26 juin, la décision de ne délivrer aucune carte de séjour aux « réfugiés de Saint-Ambroise », sinon à quarante-huit « parents d'enfants nés avant le 1er janvier 1994 sur notre territoire et de ce fait automatiquement français (cette dernière généralisation est au mieux une erreur, au pire une tromperie) ». Pour l'essentiel, les bénéficiaires seront des parents d'enfants français, qui auraient donc dû s'être vu délivrer un titre de séjour depuis des mois.

Il s'agit d'une fin de non-recevoir. Le seul résultat du mouvement des « réfugiés de Saint-Ambroise » sera, selon le ministère de l'intérieur, la prochaine publication d'une troisième circulaire relative aux parents étrangers d'enfants français invitant les préfetures à appliquer les précédentes, ce qui montre à quel point l'administration se refuse à mettre en œuvre toute mesure tant soit peu positive à l'égard des étrangers.

En concédant le droit au séjour à ces seuls parents, le gouvernement poursuit une politique injuste et multiplie les situations humainement intenable. Pourquoi en priver l'ensemble des parents d'enfants étrangers, nés et élevés en France ? Pourquoi en priver également les familles d'étrangers en situation régulière, les jeunes arrivés en France hors regroupement familial ou les demandeurs d'asile déboutés insérés de longue date dans la société française ?

Après avoir promis d'examiner leur situation « avec bienveillance », le gouvernement enfonce délibérément ces étrangers dans la détresse. Il fait ainsi preuve d'une inhumanité flagrante, exprime tout son mépris à l'égard des médiateurs et, en réduisant la question à une simple difficulté administrative, montre son incapacité à comprendre qu'il s'agit d'un problème politique. Pourquoi avoir donné des espoirs aux étrangers, mobilisé médiateurs, associations et fonctionnaires dans un examen au cas par cas des dossiers individuels pour s'interdire finalement le moindre pas en avant ?

Cette fin de non-recevoir risque de pousser nombre d'étrangers à des actions désespérées. Depuis trois mois, les mouvements de sans-papiers se multiplient. Aux protestataires de Paris s'ajoutent ceux de l'Essonne, du Finistère, de la Haute-Garonne, des Hauts-de-Seine, de la Loire atlantique, du Nord, du Rhône, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et des Yvelines. Tous confirment à quel point la législation française et les pratiques administratives multiplient le nombre des sans-papiers, et doivent donc être revues et corrigées.

Mais, au lieu de tenir compte de la réalité, le gouvernement sacrifie l'insertion des étrangers au dogme d'une illusoire fermeture des frontières qui n'interrompt pas les flux migratoires en provenance des pays pauvres et des dictatures, mais donne un nouveau gage à l'extrême droite.

Nos organisations appellent les partis politiques, les syndicats, les associations et tous les démocrates à se mobiliser pour que les pouvoirs publics admettent enfin qu'il n'y a pas d'alternative à la régularisation des sans-papiers durablement insérés dans la société française.

Paris, le 27 juin 1996.

CIMADE (Service œcuménique d'entraide), Emmaüs-France, FASTI (Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés), GISTI (Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés), LDH (Ligue des droits de l'homme), MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), SNPM (Service national de la Pastorale des migrants).

Parfois les sans papiers sont utiles

Ici même de nombreux étrangers sans papiers ont travaillé et participé à la réussite de la construction de l'Arche de la Défense, fleuron de l'architecture française. Les sans papiers aujourd'hui réclament droits et reconnaissances.

Le collectif des Sans Papiers des Hauts de Seine dénonce le cynisme d'Etat qui privilégie les besoins de main d'oeuvre à la reconnaissance des droits et à l'affirmation de principes. Les personnes défendues aussi solides que cette arche resteront en France où elles ont attaches sociales et vie familiale. Pourtant la préfecture refuse de poser des règles générales visant à une régularisation globale et elle étudiera les dossier au cas par cas sur des bases incertaines.

Le collectif exige

- La régularisation des 80 dossiers présentés
- Que le droit au séjour des parents d'enfant français soit assuré généralement sous la seule condition de l'exercice de l'autorité parentale.
- Que le regroupement familial sur place soit accordé lorsque le retour est impossible
- Que les personnes insérées justifiant d'attaches familiales ou sociales en France soient régularisées
- Que les délivrances des titres soient accélérées et que des moyens soient donnés aux préfectures assurant une gestion rapide et humaine des dossiers.

Comité de soutien: ASTI de Colombes, Action Citoyenne, Agir contre le chômage, CCFD, LDH Colombes, LDH Asnières, CFDI Suecma Gennevilliers, Solidarité algérienne en Europe, Convention pour une alternative progressiste, FSU 92, Oxygène Colombes, ARIS, Mouvement national de chômeurs et des précaires, Ras le Front Gennevilliers, ATCM de Colombes, CIMADE, ASHAY, SNES lycée Maupassant, PCE, PS, les verts de Colombes, FASTI, ATMF, Droits devant, Eclat, Collectif des Fossés-Jean, Reso Gennevilliers, LCR, MRAP, GISTI, M. le Député-maire de Gennevilliers ainsi que les élus communistes, M. le maire de Colombes, les élus des groupes communiste, socialiste, Radical, Action Citoyenne et indépendant, et Oxygène du conseil municipal de Colombes, Mouvement des citoyens.

Collectif des Sans papiers: 32 bld des oiseaux Colombes

Chaque Mardi 18 à 20 h

Chaque Samedi 14 à 17h

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet :
9^{ème} Jour de la grève de la faim des 13 Parents Etrangers d'Enfants
Français et de 3 grévistes d'autres catégories.

Au 9^{ème} jour de la grève de la faim, une délégation composée de Madame Djida TAZDANI, Présidente d'Honneur de l'Association JALB, Monsieur Jean COSTIL représentant le Comité de soutien aux grévistes de la faim, ainsi que deux épouses de grévistes de la faim a été reçue par le Secrétaire Général de la Préfecture du Rhône, Monsieur BASTION.

Lors de cette entretien, Monsieur BASTION a maintenu les positions déjà avancées par le service de la réglementation de la Préfecture du Rhône à savoir : qu'un traitement au cas par cas serait appliqué aux différents dossiers concernés ; qu'il n'y aurait pas de renouvellements automatiques des titres de séjours déjà accordés (titre d'un an visiteur) ; et qu'il ne leur accorderait pas le bénéfice d'un titre de séjour de 10 ans comme ces derniers le souhaitent.

Lors d'une réunion postérieure à cet entretien, il a été rendu compte de manière précise aux grévistes de la faim des positions de Monsieur BASTION.

A l'issue d'une Assemblée Générale, les grévistes de la faim, malgré des propositions concernant certains d'entre eux (délivrance de quelques cartes visiteur sans autorisation de travail, d'une seule carte de 10 ans et de quelques titres de séjour d'une année avec autorisation de travail...) ont décidé à l'unanimité la poursuite de la grève de la faim (qu'ils ont entamé le Mardi 11 Juin 1996) jusqu'à l'obtention d'une carte de séjour d'un an (avec autorisation de travailler) renouvelable automatiquement pour tous.

Par ailleurs, la centaine de personnes présentes auprès des grévistes (membres du Comité de soutien, proches des grévistes, familles, Jeunes des quartiers...) ont tenu à manifester leur soutien symbolique à cette action en se rendant à la Préfecture du Rhône.

Au cours de cette journée, les grévistes ont reçu la visite de nombreuses personnes dont celle de Monsieur FLACHER, Maire du 3^{ème} arrondissement et Conseiller Général ainsi que de Monsieur MARILLO Envoyé par le Grand RABIN Monsieur WERTENSCHLAG.

Information de dernière minute : Le joueur de football International Algérien, Moussa SAIB de l'équipe d'AUXIERRE s'est annoncé pour rendre visite aux grévistes ce soir.

Nous restons à votre disposition et vous tiendrons informés des suites de cette action.

LES JALB,

Association JALB
254 b, RUE DUGUESCLIN - 69003 LYON

NANTES

ÉTRANGERS, PARENTS D'ENFANTS FRANÇAIS

La préfecture prend en compte l'aspect humanitaire

 Presse Océan
8 juin 1996

Étonné par « les informations fantaisistes » à propos des soixante-sept parents étrangers d'enfants français pour lesquels, selon la Coordination 44 (regroupant une quinzaine d'associations), la préfecture tarde à régulariser la situation, Charles-Noël Henry, préfet de région, a tenu à révéler les mesures déjà prises ou qu'il entendait prendre. En premier lieu, la représentation de l'Etat a souligné que « la loi est la loi » et que tant celle du 24 août 1983 que les textes des règlements Pasqua et Dubé ne permettaient les extrapolations qui avaient été faites. Il a tenu à rappeler que les textes des 5 mai et 13 juin 1995 sont explicites et que « le principe de régularisation générale n'est pas admis » mais qu'ils offrent

« la possibilité au préfet de "procéder à l'admission au séjour, à titre exceptionnel, des personnes qui paraissent de bonne foi et dont la situation familiale peut justifier une décision fondée sur une appréciation d'ensemble, y compris le caractère humanitaire". En application de cette directive ministérielle, les services préfectoraux doivent se livrer à un examen individuel spécifique de chaque dossier ».

Pour l'instant, sur les soixante-sept qui ont été remis à la préfecture, vingt-quatre dossiers ont fait l'objet d'une régularisation, sept sont en cours d'instruction. Sur ces derniers, trois ne peuvent pour l'instant être pris en compte, les demandeurs étant introuvables à l'adresse indiquée sur le

document, et deux autres font l'objet d'une mesure d'éloignement prise par un autre préfet. Il faut avant toute chose que ces mesures soient rapportées. Quant aux deux dernières, elles sont incomplètes pour le moment.

Reste l'aphorisme quant aux trente-six Guinéens dont les dossiers sont en cours d'instruction et pour lesquels la Coordination dénonce un « amalgame de situations et de chiffres invérifiables ainsi que la suspension systématique de fraude ». Pour l'instant, et conformément aux dispositions prises par le Gardé des Sceaux en 1983-1984, les ressortissants guinéens subissent une procédure spéciale qui consiste en une vérification

auprès des autorités consulaires françaises du Conakry. L'instruction dure vingt et une semaines tant que vingt et un faux. A titre d'exemple, l'une d'entre elles avait un extrait de registre de l'état civil guinéen datant de 1968 par un nom au nom de la République de Guinée, la dénomination exacte étant : République

Populaire Révolutionnaire de Guinée. En tout état de cause, le préfet a décidé de réattacher chaque demande et de voir si l'annonce soulignée par le consultant est due à un faux ou si on peut l'imputer éventuellement à une erreur du fonctionnaire guinéen ne possédant pas parfaitement la technique administrative ou qui aurait pu se tromper dans sa transcription

ou on recopient... Dès qu'il y aura doute, ce dossier profitera au ressortissant et une mesure de régularisation sera immédiatement mise en œuvre. En revanche, si la fraude est patente, le dossier sera transmis au Parquet pour faux et usage de faux. A l'annonce de ces nouvelles mesures, le Coordination 44, qui avait représenté le représentant de l'Etat hier matin, a fait part de sa satisfaction. Reste maintenant à trouver une réponse sur le fond, à savoir si l'on peut séparer un enfant de ses parents, fussent-ils en situation irrégulière. La réponse appartient aux députés et non au préfet qui est chargé de faire appliquer les lois de la République.

J.D. Truchot

Lille: titres de séjour après une grève de la faim

Le Préfet du Nord a proposé hier des « cartes de visiteurs » d'un an renouvelable, avec droit au travail, aux sept Africains, pères étrangers d'enfants français, qui ont entamé une grève de la faim le 7 juin pour obtenir la régularisation de leur titres de séjour. 269 dossiers de parents étrangers d'enfants français sont à l'étude dans le Nord.

 Libération
24 juin 1996

LES SANS PAPIERS DU VAL DE MARNE REDUITS AU DESESPOIR

« SANS PAPIERS » AU PAYS DE NOS ENFANTS, TELLE EST
LA SITUATION ABSURDE QUE NOUS VIVONS !

Il y a bientôt un an que le ministère de l'Intérieur a publié des circulaires devant permettre notre régularisation.

Mais dans le Val de Marne, la majorité d'entre nous n'a toujours pas de carte de séjour !

Alors qu'un titre de séjour avec droit au travail nous est indispensable pour vivre et élever normalement nos enfants dans leur pays...la France

DEVANT CETTE SITUATION, NOUS N'AVONS PLUS D'AUTRE
CHOIX, POUR FAIRE ENTENDRE NOTRE VOIX, QUE
D'ENGAGER DES ACTIONS POUR FAIRE VALOIR NOS DROITS

NOUS APPELONS LA POPULATION DU VAL DE MARNE A
EXPRIMER SA SOLIDARITE ACTIVE POUR QUE NOTRE
COMBAT ABOUTISSE.

Aujourd'hui, il faut que soit reconnu le droit :

- de vivre en famille
- de ne pas séparer un enfant de ses parents
- de ne pas empêcher un parent de travailler pour nourrir sa famille
- un jeune majeur doit pouvoir rester en France au sein de sa famille
- le regroupement familial doit être un droit qui ne souffre pas de condition.

Il n'y a qu'une solution :

- Régularisation immédiate et sans condition de tous les parents d'enfants français
- Régularisation immédiate de tous les membres de familles d'immigrés résidents dans le Val de Marne, et qui sont privés de leur droit de mener une vie familiale normale en raison de leur situation administrative.

Les familles sans papiers du Val de Marne, soutenues, dans le Val de Marne par
les organisations antiracistes :

- Collectif académique de défense des maîtres auxiliaires et des Jeunes étrangers
- Collectif antiraciste de Choisy (Mosaïque)
- Collectif antiraciste de Fresnes,
- Collectif antiraciste de l'Hay les Roses,
- Ligue des Droits de l'Homme du 94
- MRAP 94
- Ras le Front 94
- SOS Racisme 94

la Pastorale des migrants

les syndicats : UD CFDT -SUD PTT -SGEN CFDT-UNEF ID

les partis :CAP 94 , LCR 94, PS 94, Verts 94 ,

*Appels de médecins, de chercheurs et d'universitaires au sujet
des sans-papiers de Saint Ambroise et des projets
Debré-Toubon concernant les étrangers et ceux qui les aident*

Conférence de presse

Paris, 3 juillet 1996

à : Mines et MM. les Journalistes
chargés des rubriques :
- actualité - situation des étrangers
droits et libertés - université - recherche

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Un certain nombre de médecins et d'enseignants ont lancé un appel à signer la déclaration suivante :

« Nous, soussignés, déclarons offrir l'hospitalité à quelqu'un du groupe de Saint Ambroise et lui proposer notre aide ou l'héberger sous notre toit, jusqu'au moment où tous auront obtenu leurs papiers, comme nous le ferons à l'avenir pour toute personne en situation similaire. »

Cette déclaration a recueilli à ce jour environ 150 signatures CONTACT TEL : (1) 42 45 75 11

De leur côté, 18 universitaires et autres chercheurs, appellent à signer la lettre suivante au Président de la République :

« Monsieur le Président,

Inquiète (resp. inquiet) et indigné(e) devant l'annonce de mesures aggravant la répression contre les étrangers et ceux qui les aident, je déclare avoir hébergé des étrangers sans leur avoir demandé s'ils étaient en situation régulière ou pas, et affirme mon intention de continuer à le faire. Ce sont nos propres libertés de citoyens français que je défends ainsi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma profonde considération »

[signatures]

Cette lettre a recueilli à ce jour plus de 250 signatures.

Le refus brutal du gouvernement de régulariser la situation des Africains de la rue Pajol, à l'exception d'un tout petit nombre d'entre eux, montre l'actualité et la nécessité de ces deux démarches

CONTACT FAX : (1) 42 46 26 56

APPEL DES SANS-PAPIERS DE BESANCON

COMMUNIQUE

JEÛNE
EGLISE NOTRE DAME
30, RUE MEGEVAND
A BESANCON

Nous sommes:

- des parents étrangers d'enfants français
- des parents d'enfants nés en France
- des couples franco-étrangers

Notre vie est en France mais nous sommes sans-papiers. Depuis des années, nous tentons pourtant de régulariser notre situation administrative. Aujourd'hui encore, nous nous voyons opposer le même refus des pouvoirs publics de prendre en compte nos droits fondamentaux à vivre dignement en famille.

Notre détermination est entière pour obtenir une régularisation immédiate et globale de nos situations.

Soutenus par de nombreuses personnalités, par des associations de défense des Droits de l'Homme, par des organisations syndicales, religieuses, des associations familiales et solidairement accueillis,

—, nous avons décidé de nous mobiliser pour alerter le plus largement possible l'opinion publique et le gouvernement sur l'injustice et le désespoir que nous connaissons.

Nous vous invitons à participer au jeûne que nous suivrons

LE SAMEDI 29 JUIN A PARTIR DE 10 HEURES
ET QUI SE POURSUIVRA JUSQU'AU DIMANCHE
30 JUIN À 20 HEURES

EGLISE NOTRE DAME
30, RUE MEGEVAND A BESANCON

Comité de soutien aux parents étrangers d'enfants français, C/O Collectif de défense des Droits et Libertés des Etrangers, Centre Pierre-Mendès-France, 3, rue Beauregard 25000 -Besançon
Soutenu par : LDH, CLAJ, MRAP, LICRA, CISIA, Ras'l'Front, Solidarité-Femmes, Terre des Hommes, CFFD, CGT, FSU, UNEF-ID, PS, CAP, PC, SUD PTT, Parole et Action, CDAFAL, Couleur locale, AGEB-UNEF, SOS RACISME, ACAT, Pax Christi, CCFD, Eglise Réformée...